



Juin 2014 - N° 124

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 11 - Bilan 2012

La réalisation de ce tableau de bord s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2002, l'Observatoire recueille les données nécessaires auprès des structures intercommunales ou des communes indépendantes en charge de la collecte ou du traitement des ordures ménagères, ainsi qu'auprès des centres de traitement situés dans le département.

Depuis 2007, le **gisement collecté de déchets ménagers et assimilés s'est stabilisé autour de 200 000 tonnes par an, soit un ratio de 585 kg/habitant.**

La **collecte ordinaire s'amenuise** (- 2 % en moyenne chaque année depuis 5 ans), **au profit des collectes sélectives** qui représentent désormais près de 60 % du volume global.

En 2012 cependant, après une année de hausse sensible, **les quantités issues du sélectif ont reculé** (sauf pour les encombrants en porte à porte et les déchets verts), cela dans les quatre secteurs de Plan.

Les **déchèteries ont accueilli moins de personnes** (le secteur Val de Cher indique près de 10 000 entrées de moins en 1 an) et **drainé moins de volumes**, notamment de déblais et gravats. Les **apports restent cependant à un des niveaux les plus élevés depuis le début des années 2000.**

Avec 51 déchèteries en activité en 2012, le Loir-et-Cher dispose du maillage géographique le plus dense de la région Centre ; le ratio par habitant s'établit à **1 équipement pour près de 6 700 habitants** alors que le rapport national est de 1 pour 13 800 personnes.

Les efforts consentis par les collectivités pour favoriser le tri ont des répercussions directes sur les volumes recueillis en **mode sélectif : + 12 kg en 5 ans ; 346 kg par habitant en 2012 soit 44 kg de plus que la moyenne nationale.** L'essentiel de ces déchets est **orienté vers les filières de recyclage, compostage ou réemploi.**

De nombreuses **initiatives** sont menées localement pour proposer de nouvelles alternatives au traitement "traditionnel" des déchets comme par exemple la **mise en place d'un service de recyclerie** dans les déchèteries de

Valdem ou encore la **multiplication des points de collecte** de chaussures, vêtements et autres textiles.

Globalement près de **50 000 t** de déchets ménagers et assimilés ont été **enfouies** en 2012, soit une **hausse de 3,5 %** imputable au tout venant des déchèteries.

77,3 % des déchets du Loir-et-Cher **bénéficient d'une valorisation matière, organique ou énergétique** ; l'objectif fixé par le Plan pour 2010 était un peu supérieur (78,1 %). Ce taux **recule de 1,1 point en 2012**, en raison de la baisse de la collecte sélective évoquée précédemment et du **recours plus important au stockage.** Des disparités persistent entre les secteurs : celui de **"Grande Sologne et syndicat de Mer"** perd 6 points du fait d'une **orientation plus massive vers l'enfouissement.** Le Nord

et le Val de Cher affichent une relative stabilité, avec des taux de valorisation élevés (respectivement 84,2 et 75,7 %) ; le **secteur Centre progresse encore** et dépasse de 2 points l'objectif 2010 pour atteindre 77,6 %.

La collecte ordinaire baisse de 2 % en moyenne par an

Globalement, le taux de **recyclage matière et organique** (qui exclut la valorisation énergétique) s'établit à **42 %** en Loir-et-Cher. Il **dépasse de 7 points le deuxième objectif du Grenelle** de l'environnement prévu à cette date. Le département paraît également bien engagé pour atteindre le premier objectif : diminuer de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant au cours des 5 premières années. En effet, on constate une baisse de 6 % en 3 ans.

L'atteinte de l'objectif du Grenelle de limiter le recours à l'incinération ou au stockage est difficilement mesurable, la connaissance du gisement de déchets issus des activités économiques n'étant que partielle. Signalons cependant que **l'ouverture du centre de Soings-en-Sologne s'est traduite par une légère hausse des volumes enfouis.**

SOMMAIRE

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers	.. 2
L'organisation territoriale de la collecte des déchets	.. 2
La plupart des équipements prévus au Plan mis en place	.. 3
La collecte des déchets : plus de 199 000 tonnes en 2012	.. 4
Les déchèteries en 2012	.. 8
Les centres de transfert	.. 12
Les centres de tri	.. 13
Les centres de compostage	.. 15
Les centres d'incinération	.. 18

Les installations de stockage	.. 20
Les flux interdépartementaux	.. 22
Ecarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan	.. 24
Les taux de valorisation	.. 26
Secteur I : Nord	.. 27
Secteur II : Centre	.. 28
Secteur III : Val de Cher	.. 29
Secteur IV : Grande Sologne - Syndicat de Mer	.. 30
Les principaux flux de déchets ménagers en 2012	.. 31

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Approuvé en juillet 1995
Révisé en juillet 2000
Approuvé en juin 2001

Consultable sur : www.loir-et-cher.pref.gouv.fr
Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Elaboration depuis 2012 du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

L'ensemble des sigles utilisés dans le document sont répertoriés page 32

Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'égavage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée) et de manière succincte :
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

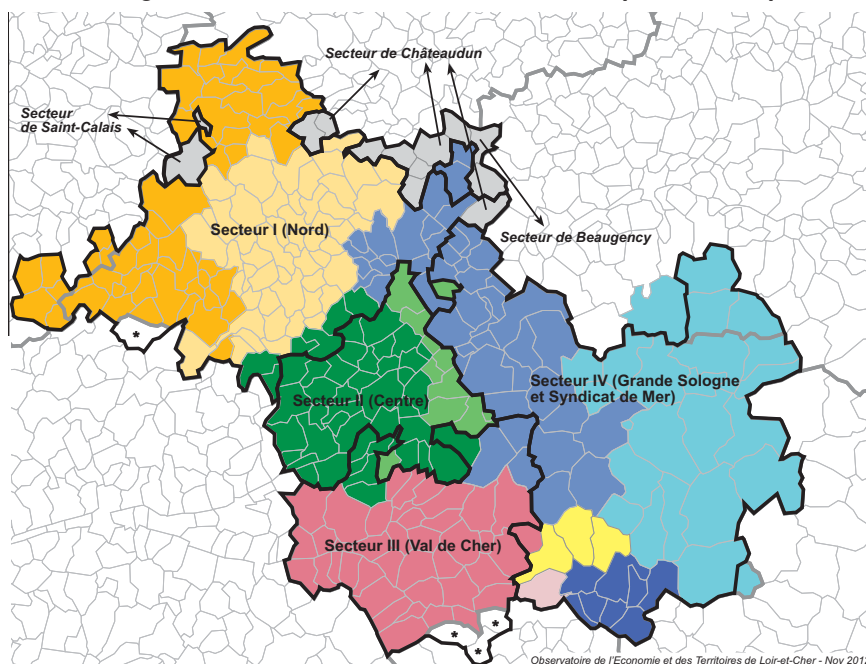
Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

Depuis l'échéance réglementaire du 1er juillet 2002, seuls les déchets dits "ultimes" peuvent être autorisés dans les installations de stockage. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles que le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que **les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes**.

L'organisation territoriale de la collecte des déchets

Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets et organisation intercommunale de la collecte (au 1/01/2013)



Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les secteurs du Plan

Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV
- SICTOM de Montoire - VALDEM	- VAL ECO - Agglopolys	- SMIEEOM Val de Cher - Commune de Gièvres adhérant à Cher Sologne	- SMIEOM de Mer - SMICTOM de Sologne - SIVOM de Mennetou - Commune indépendante

Cas particuliers

- Commune hors plan (adhérant à un EPCI extérieur au Loir-et-Cher)
- Commune extérieure au Loir-et-Cher relevant initialement du Plan départemental n'adhérant plus à un EPCI du Loir-et-Cher

- Périmètre des secteurs du Plan arrêté en 2001
- Limite départementale

La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de l'ensemble de la compétence "déchets ménagers" et assure au moins la collecte. Le régime transitoire de mise en conformité a pris fin au 31 décembre 2005.

➤ Les dernières modifications affectant le périmètre des secteurs du plan ont concerné début 2009 l'adhésion de la commune de la Ferté-St-Aubin au SMICTOM de Sologne, début 2010 le rattachement de la commune de Veilleins au SIEOM de Mer et début 2012 l'extension de la communauté d'agglomération de Blois à 48 communes (suite à sa fusion avec la communauté de communes Beauce Val-de-Cisse et au rattachement des communes de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire).

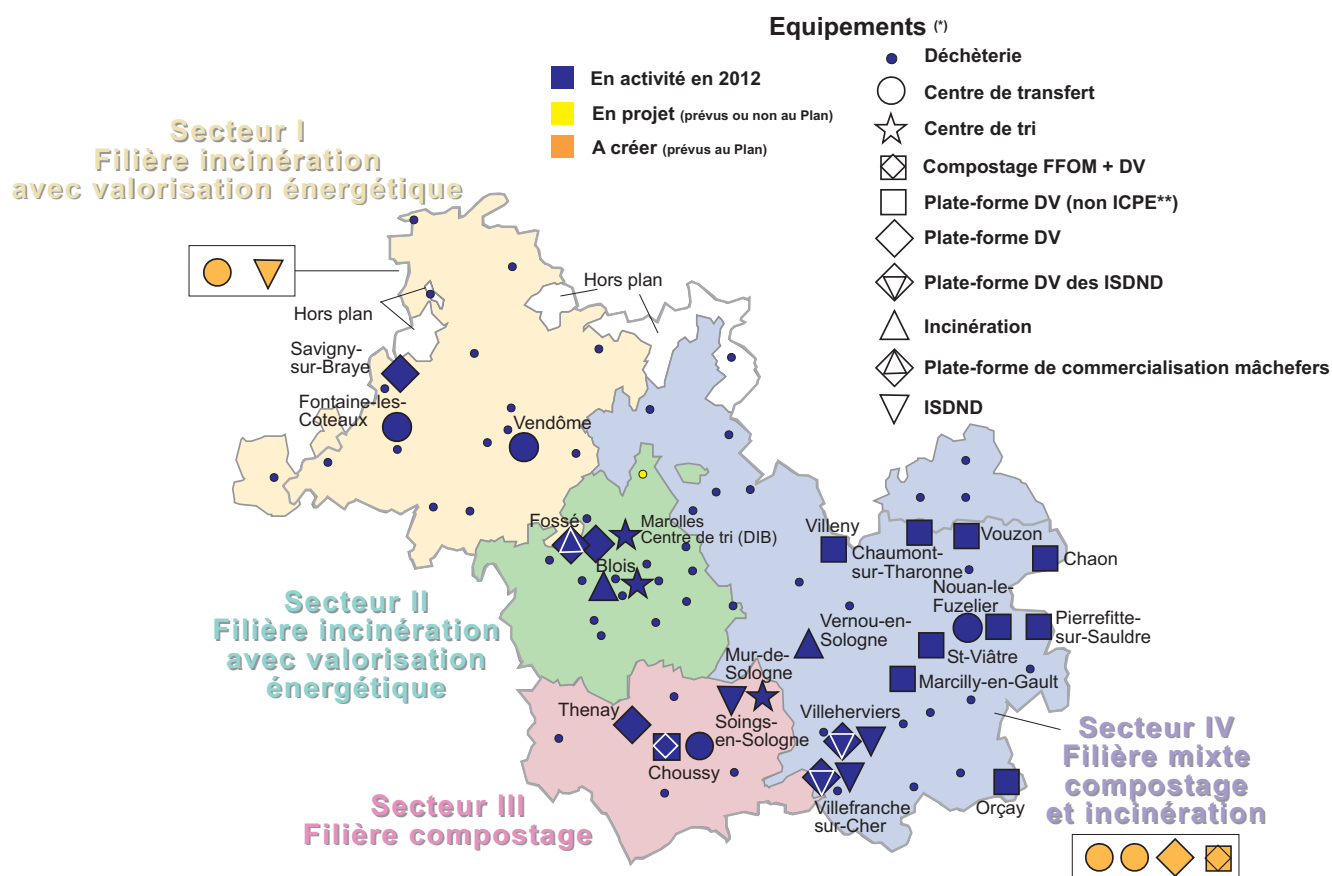
➤ Après l'adhésion au 1er janvier 2013 du SICTOM de Montoire au SMIRGEOMES pour la compétence traitement des déchets, le syndicat de Montoire, La Chartre-sur-le-Loir compte depuis le 1er janvier 2014 une commune supplémentaire : Ruillé-sur-Loir (située dans la Sarthe) et comptant environ 1 500 hab.

➤ Au total, **6 EPCI** ont la **compétence traitement des déchets ménagers** au 1er janvier 2013 : VALDEM, VAL-ECO, SMIEEOM Val-de-Cher, SIEOM de Mer, SMICTOM de Sologne et le SIVOM de Mennetou-sur-Cher.

➤ Depuis 2012, la prestation de collecte a été reprise en régie par le syndicat Valdem, entraînant des modifications dans les modalités de collecte.

La plupart des équipements prévus au Plan mis en place

Filières de traitement et équipements par secteur de plan (situation fin 2012)



(*) Equipements traitant principalement des ordures ménagères

(**) Non soumises à déclaration pour les installations classées pour l'environnement car recevant des déchets verts dans la limite de 200 m3 hors déclaration

➤ **51 déchèteries en activité fin 2012** (+ 2 situées en Loir-et-Cher mais hors Plan).

➤ Les nouveautés

Installation à titre expérimental de 4 caméras sur la déchèterie de Blois Sud. Si le bilan s'avère positif, Agglopolys pourrait étendre ce dispositif à d'autres sites.

Aménagement et extension de la déchèterie de Noyers-sur-Cher (secteur III) et remplacement du portail soit sur cet équipement soit sur la déchèterie de Billy.

Notons également que le SICTOM de Montoire prévoit la réfection de la déchèterie de Montoire-sur-le-Loir pour 2015.

➤ **1 déchèterie en projet : Maves** (secteur II), prévue pour desservir des communes de Val-Eco et du SIEOM de Mer.

➤ A noter également sur le **SMICTOM de Sologne** (secteur IV) un **maillage de 9 plates-formes de déchets verts** (non inscrites au Plan) venant compléter le réseau des déchèteries.

➤ Réalisation de travaux de dévoiement des eaux de drainage sur la décharge de Lignières à l'initiative du syndicat Valdem qui en parallèle a lancé une étude en vue de réhabiliter le site (secteur I).

➤ A l'issue de la période de mise en service industriel "MSI", période nécessaire à la validation des procédés d'exploitation, la nouvelle **plate-forme de compostage de déchets verts de Fossé** (secteur II) a pu livrer au printemps 2013 ses premières productions de compost à destination d'agriculteurs locaux. Ce nouvel équipement réceptionnera à terme 15 000 t de déchets verts provenant des déchèteries d'Agglopolys et de Val-Eco ainsi que des professionnels.

➤ Le Plan prévoyait la mise en place de 2 **installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)** à partir de 2009 : l'une dans le secteur I, la seconde dans l'un des trois autres secteurs. Cette dernière a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du **14/05/2009** autorisant l'exploitation sur la commune de **Soings-en-Sologne**.

➤ **6 équipements prévus au Plan n'ont pas été mis en service :**

- un **centre de transfert** dans le secteur I, et 2 autres dans le secteur IV,
- **2 plates-formes de compostage**, dont une pour la fraction fermentescible des ordures ménagères (secteur IV),
- **une installation de stockage** (secteur I).

Plus de 199 000 tonnes de déchets collectées en 2012

➤ Depuis 2007, le **gisement total** de déchets ménagers et assimilés collectés dans notre département reste relativement **stable (autour de 200 000 t)**.

➤ On observe en **2012** un léger fléchissement de ce dernier (- 2,1 % soit 4 300 t de moins que l'année précédente) tant pour les collectes ordinaires que sélectives.

➤ Cette diminution générale concerne l'ensemble des secteurs de Plan avec un effort particulier en Vendômois (- 3 %).

➤ Un peu **moins de déchets** ont été **recupérés en déchèteries**. Cette situation résulte d'une **baisse de la fréquentation** constatée par différents syndicats. Ainsi le SMIEEOM Val-de-Cher a comptabilisé près de 10 000 entrées de moins en 1 an sur ses équipements et le syndicat Valdem - 1 300 visites entre 2011 et 2012.

Parmi les **diminutions de tonnages** les plus significatives, notons celles des déchèteries du SICTOM de Montoire (- 5 %), Val-Eco (- 4 %) et du SIEOM de Mer (- 3 %). Ce sont principalement les **déblais et gravats et le tout-venant** dont les quantités **ont diminué**.

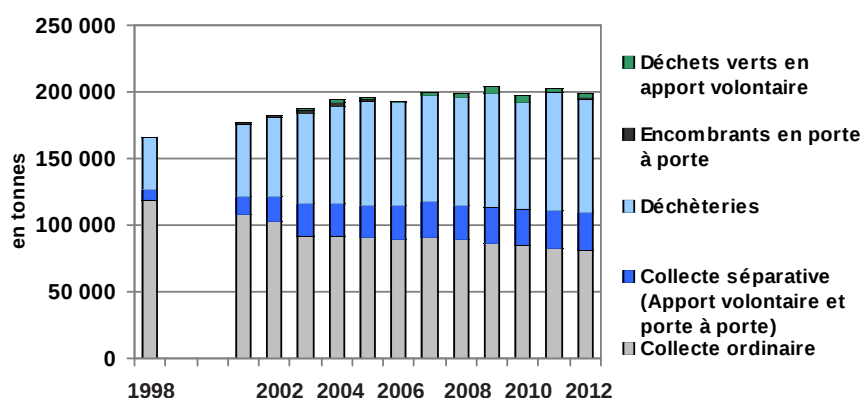
➤ S'inscrivant dans une démarche de réduction des déchets, notons que **2 syndicats ont mis en place un programme local de prévention** sur leur territoire (**Valdem** en 2010 et dernièrement **Val-Eco**). Cet engagement des collectivités se traduit par la mise en oeuvre d'actions ludiques et originales afin de modifier les habitudes des ménages mais également des professionnels présents.

➤ Afin d'améliorer son offre de service, la Communauté d'agglomération de Blois (secteur II) a densifié en 2012 son réseau de points propreté favorisant ainsi la pratique du tri sélectif par apport volontaire. 5 nouveaux espaces ont été implantés (4 sur Blois dont 3 enterrés et 1 à Candé-sur-Beuvron). Notons également, la mise en place de colonnes enterrées dans les communes de Contres, St-Aignan et Selles-sur-Cher (à l'initiative du SMIEEOM Val-de-Cher).

Avertissement : En l'absence d'éléments disponibles à Pruniers-en-Sologne pour les années 2009 et 2011, les tonnages manquants ont été déterminés à partir des informations mentionnées dans le rapport d'activité du centre d'enfouissement de Villefranche-sur-Cher pour la collecte ordinaire et en se référant aux années précédentes pour la collecte sélective.

Quantités collectées : - 2,1 % en 2012

Quantités de déchets ménagers collectées



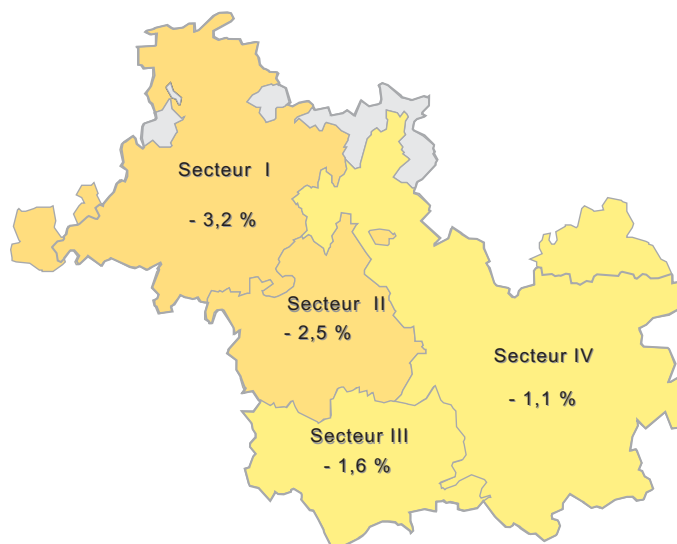
Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par type de collecte (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes attachées aux ISDND)

	1998*	2009	2010	2011	2012	10/11	Evol (%) 11/12	98/12
Collecte ordinaire	118 824	86 917	84 693	82 966	81 414	- 2,0	- 1,9	- 31,5
Collecte sélective	47 740	116 465	112 170	120 406	117 630	+ 7,3	- 2,3	+ 146,4
Collecte sélective (Apport volontaire et porte à porte)	7 982	26 909	26 813	27 920	27 376	+ 4,1	- 1,9	+ 243,0
Déchèteries	38 936	84 526	80 517	88 863	86 254	+ 10,4	- 2,9	+ 121,5
Encombrants en porte à porte	822	345	297	283	303	- 4,7	+ 7,1	- 63,2
Déchets verts des plates-formes**		4 685	4 542	3 340	3 697	- 26,5	+ 10,7	/
Total	166 564	203 382	196 863	203 372	199 044	+ 3,3	- 2,1	+ 19,5

* Quantités indiquées dans le Plan, correspondant à des périmètres légèrement différents

** Déchets des 9 plates-formes du SICTOM de Sologne permettant, en complément du réseau de déchèteries, la collecte des déchets verts sur l'ensemble du territoire.

Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur de Plan (ensemble de la collecte) en 2012



Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par secteur de plan (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes des ISDND)

en tonnes

	Secteur I		Secteur II		Secteur III		Secteur IV	
	2012	Evol* 11/12	2012	Evol* 11/12	2012	Evol* 11/12	2012	Evol* 11/12
Collecte ordinaire	14 242	- 3,9	30 560	- 1,1	12 059	- 3,2	24 553	- 1,0
Collecte sélective	25 862	- 2,7	45 104	- 3,5	16 253	- 0,4	30 410	- 1,2
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte)	6 658	- 3,0	7 750	- 1,4	4 336	- 0,9	8 631	- 2,1
Déchèteries	19 204	- 2,7	37 354	- 3,9	11 614	- 0,5	18 082	- 2,9
Encombrants en porte à porte	0	0	0	0	303	+ 12,5	0	/
Déchets verts des plates-formes	0	0	0	0	0	0	3 697	+ 10,7
Total	40 104	- 3,2	75 664	- 2,5	28 312	- 1,6	54 963	- 1,1

* en %

1,6 kg de déchets par jour et par habitant

Quantités moyennes de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant et par secteur de plan

	Sect I		Sect II		Sect III		Sect IV		Loir-et-Cher	
	2003	2012	2003	2012	2003	2012	2003	2012	2003	2012
Collecte ordinaire (kg/an)	218,9	191,6	306,4	261,1	353,4	232,9	285,5	250,3	289,0	238,6
Collecte sélective	324,1	350,8	325,2	379,9	281,8	324,6	268,3	312,0	301,8	346,3
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte) (kg/an)	94,5	89,6	61,8	66,2	68,4	83,7	78,2	88,0	74,7	80,2
Déchèteries* (kg/an)	229,0	261,2	262,2	313,7	200,2	235,0	146,1	186,3	212,4	254,4
Encombrants en porte à porte (kg/an)	0,6	0	1,2	0	13,2	5,8	19,5	0	8,0	0,9
Déchets verts des plates-formes (kg/an)	0	0	0	0	0	0	24,5	37,7	6,7	10,8
Total (kg/an)	542,9	542,4	631,6	641,0	635,2	557,5	553,8	562,3	590,8	584,9
Total (kg/jour)	1,5	1,5	1,7	1,8	1,7	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6

* Les tonnages collectés en déchèteries sont rapportés à la population des communes bénéficiant du service en tenant compte des conventions d'accès parfois établies entre deux communes de secteurs différents. Les ouvertures de déchèteries expliquent pour partie les écarts constatés pour les ratios 2003 et 2012. Sont notamment concernés les secteurs I, II et IV.

Les ratios par habitant ont été calculés pour 2010 à 2012 respectivement à partir des chiffres de population de 2009, 2010 et 2011 publiés par l'INSEE.
Les ratios pour 2003 ont été calculés à partir des chiffres de population de 1999

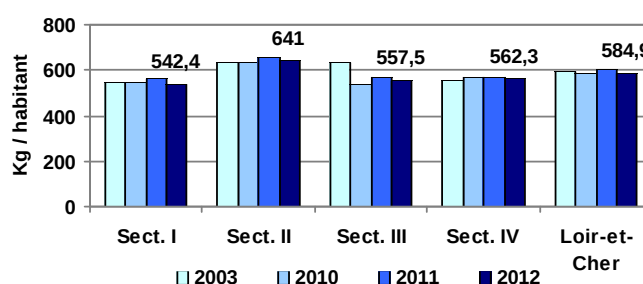
➤ La **quantité annuelle de déchets collectés par habitant** s'établit à **585 kg**, soit 6 kg de moins qu'en 2003. Le ratio national calculé par l'ADEME pour 2011 est de 590 kg (les données peuvent être calculées sur des champs légèrement différents).

➤ De fortes disparités demeurent entre territoires, le ratio **variant de 542 kg (Vendômois) à 641 kg (Blaisois)**.

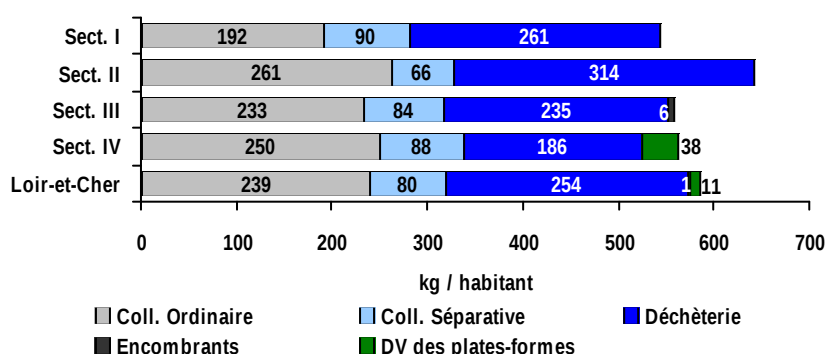
➤ Le **poids des collectes sélectives** reste de loin **supérieur au ratio national 2011** (dernier connu). En effet, **346 kg de déchets par habitant** sont collectés sélectivement en **Loir-et-Cher** contre **302 kg/hab au niveau national**. Ce bon résultat s'explique par les efforts consentis sur le tri des déchets recyclables et grâce au volume toujours important de déchets collectés dans le réseau des déchèteries.

➤ La **quantité moyenne départementale** s'établit à **1,6 kg de déchets par jour et par habitant**.

Quantités totales annuelles de déchets ménagers collectées par habitant et par secteur de plan



Quantités de déchets ménagers collectées en 2012 par habitant



D'après sources : INSEE - Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

➤ Le poids des collectes sélectives reste de loin supérieur à celui de la collecte ordinaire. Les **ordures ménagères résiduelles** (OMR) représentent **41 % du gisement** en 2012 contre 56 % dix ans auparavant.

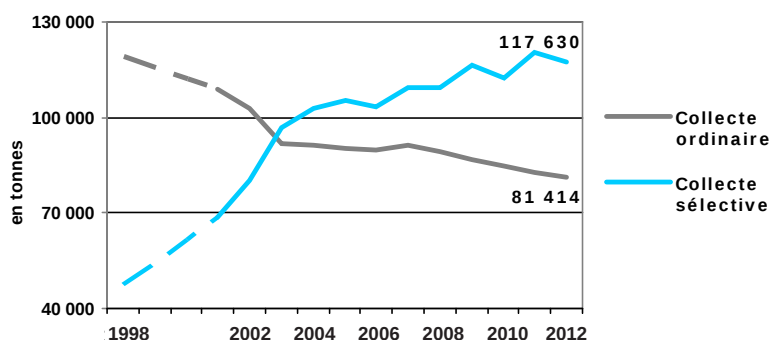
➤ Depuis 5 ans, la collecte des OMR a diminué en moyenne de **2 % par an**. Le plus fort recul est constaté dans le Vendômois et dans le Val-de-Cher.

➤ En effet, le **SMIEEOM Val-de-Cher**, a observé depuis 2007 un recul progressif de son gisement d'OMR, avec une accentuation du mouvement en 2010 en lien avec la mise en place de nouveaux bacs de collecte mieux dimensionnés. La production moyenne par habitant sur ce syndicat est passée de 326 kg en 2006 à 227 kg en 2012 soit **100 kg de moins en 6 ans**. Notons cependant que le périmètre de ce syndicat a été resserré au cours de la période suite à l'adhésion à Agglopolys des communes de Cour-Cheverny, les Montils, Monthou-sur-Bièvre et Sambin au 1er janvier 2006 et à celles de Candé-sur-Beuvron et Valaire au 1er janvier 2007.

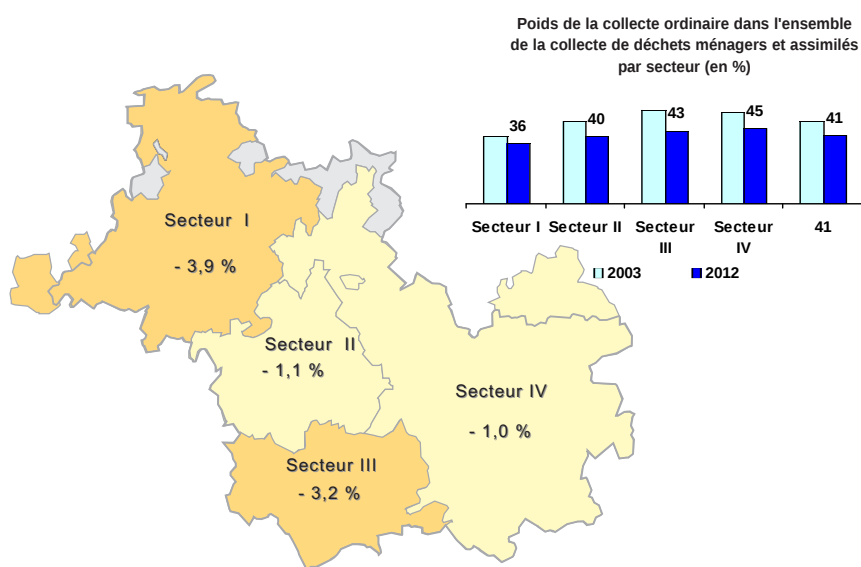
➤ Le **principal mode d'élimination de la "poubelle grise"** reste l'**incinération** : **84 % des volumes** sont dirigés vers les incinérateurs du département mais également du Loiret (Gien, Pithiviers ou encore Saran).

Le différentiel entre les modes de collecte se creuse

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en collecte ordinaire et sélective

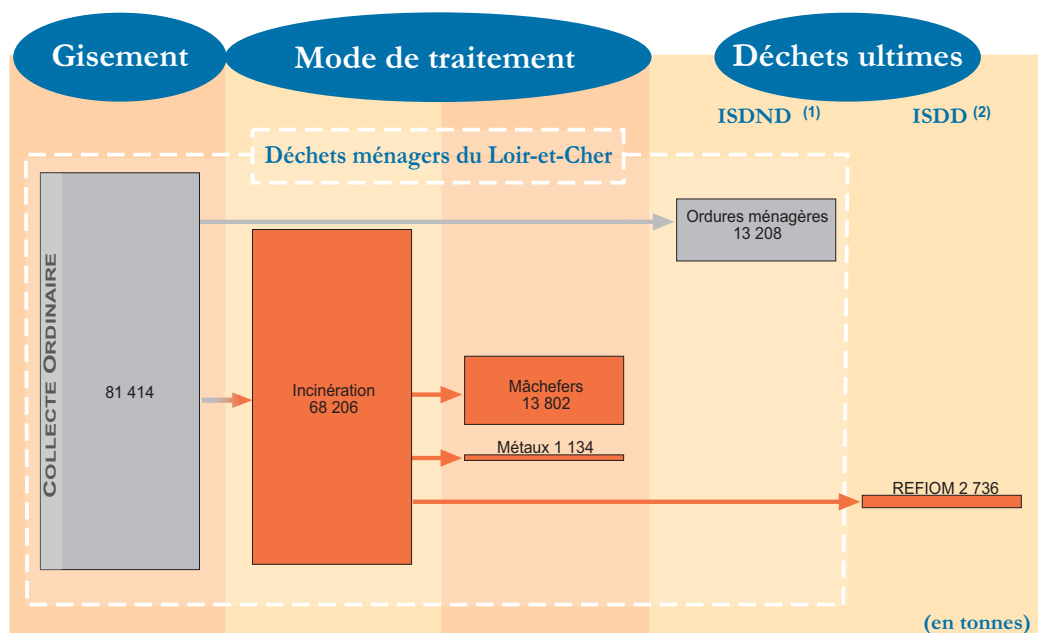


Collecte ordinaire : baisse de 2 % par an en moyenne depuis 5 ans



84 % des ordures ménagères brutes sont incinérées

Les principaux flux d'ordures ménagères en Loir-et-Cher en 2012



(1) Installation de stockage de déchets non dangereux (ex CSDU 2)
(2) Installation de stockage de déchets dangereux (ex CSDU 1)

➤ Près de 60 % des déchets collectés en 2012 proviennent des **collectes sélectives** (en porte à porte et apport volontaire y compris déchèteries), soit **15 points de plus en 10 ans**.

➤ Le poids de ces collectes séparées diffère d'un secteur à l'autre variant de 55 % dans le secteur IV à 64 % dans le Vendômois.

➤ La **majorité de ces volumes** sont orientés vers les **filières de valorisation** mais **39 % d'entre eux partent en enfouissement** (+ 2 pts en 1 an).

➤ L'implantation de conteneurs enterrés, amorcée en 2009 dans la zone urbaine sensible de Blois, s'est poursuivie en 2012 avec 27 nouveaux conteneurs installés sur les secteurs Croix-Chevalier, Kennedy et Coty. Au total, 71 caissons sont en service sur ce territoire.

La collecte sélective (terme générique)

La collecte sélective comprend 3 types de collecte séparative (en apport volontaire (AV), en porte à porte (PAP) ou en déchèterie) destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

1 - La collecte en bornes de recyclage : (point de regroupement ou point d'apport volontaire)

Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, cartons, journaux, magazines métaux ...) sont mis à la disposition du public.

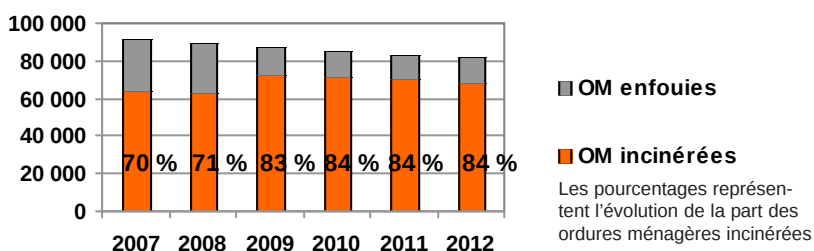
2 - La collecte en déchèterie :

Les déchèteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, déchets verts, tout venant...).

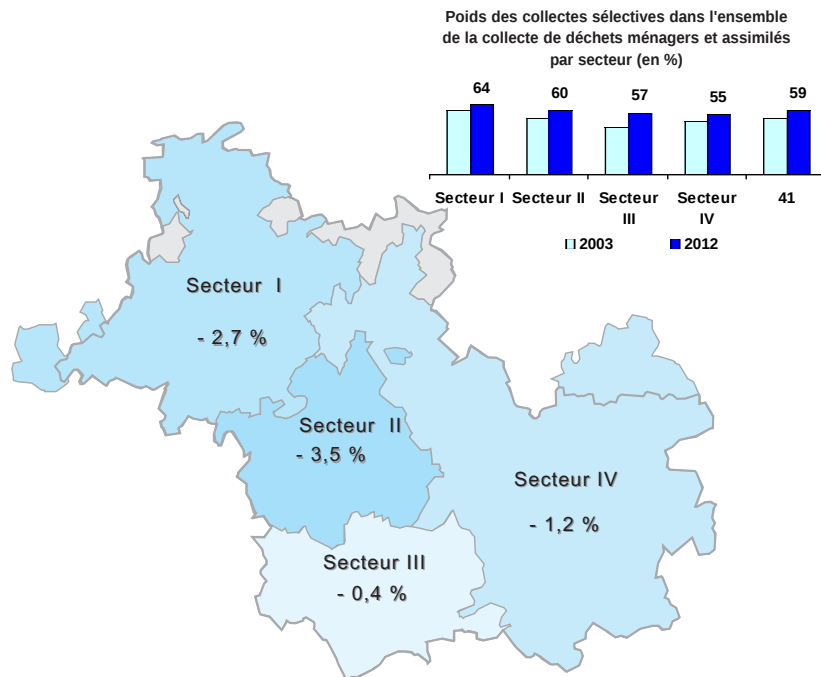
3 - La collecte en porte à porte :

Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables et / ou les ordures ménagères résiduelles après un tri effectué par les ménages.

Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées en Loir-et-Cher en mode ordinaire selon la destination

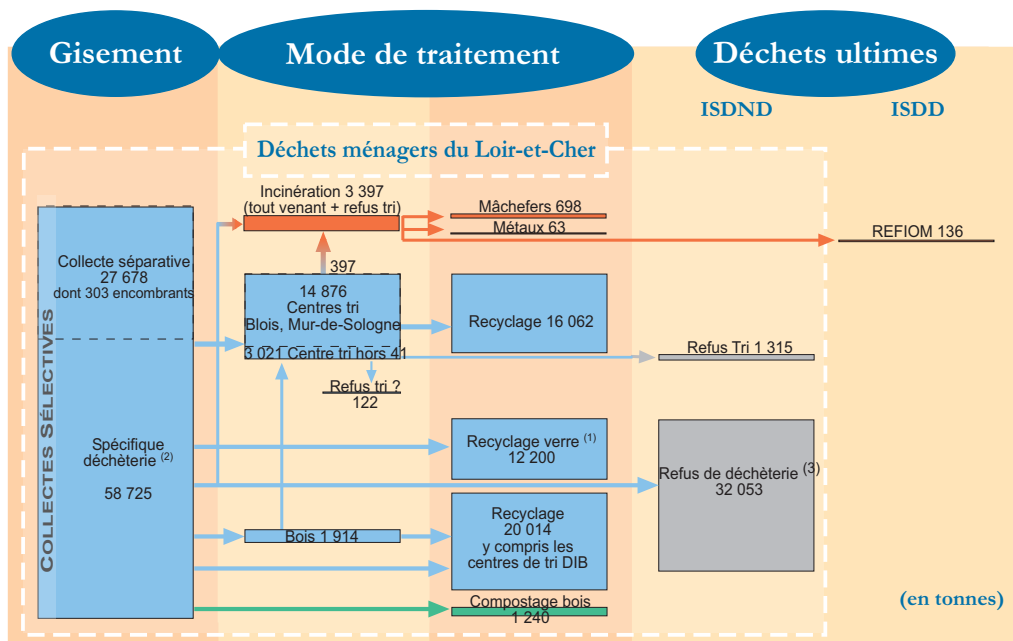


Diminution des collectes sélectives* en 2012



* Comprend la collecte séparative (en porte à porte et apport volontaire), l'apport en déchèterie, les encombrants en porte à porte et les végétaux déposés dans les plates-formes de déchets verts présentes sur le SMICTOM de Sologne.

Les principaux flux de déchets issus des collectes sélectives (hors déchets verts) en Loir-et-Cher en 2012



- (1) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries
(2) Hormis les déchets verts
(3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND (ex CSDU 2) et ISDI (ex CSDU 3)

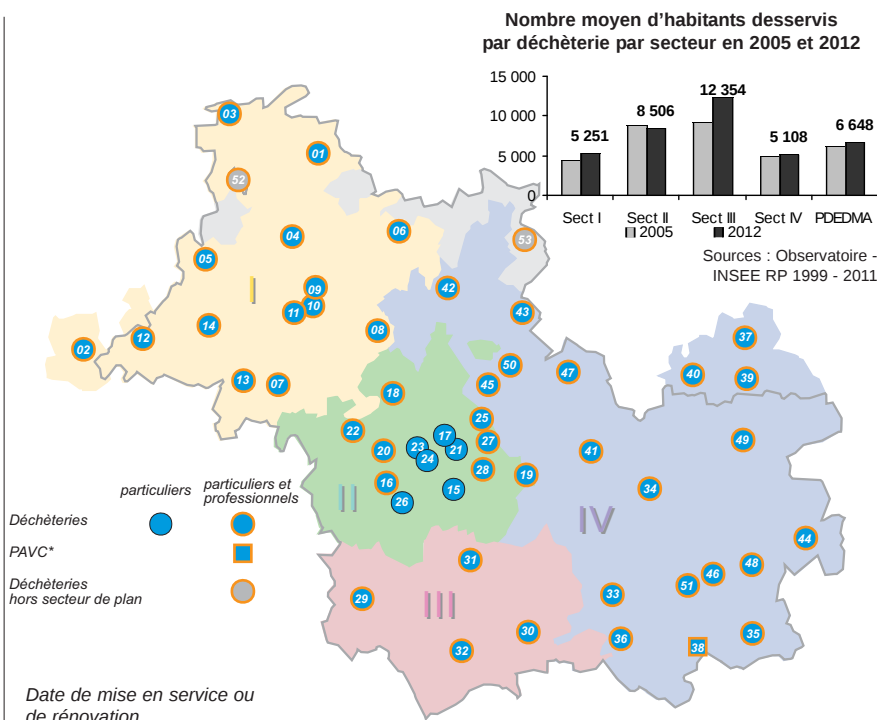
Les déchèteries en 2012

Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné où les particuliers, les artisans et les commerçants déposent leurs déchets encombrants mais aussi bouteilles en verre, papiers, cartons, huiles de vidange usagées, etc. La déchèterie, en offrant une solution permanente pour se débarrasser de ces déchets, permet de lutter efficacement contre la constitution de dépôts sauvages et contre le gaspillage en récupérant et en recyclant les matières valorisables. Elle doit apporter une solution aux déchets produits par les ménages posant un problème particulier d'élimination pour des raisons de volume (vieil électroménager, jardinage, bricolage,...) ou de protection de l'environnement (batteries, piles,...). Sa conception la rend utilisable également par un public soucieux de faire des actions de valorisation et d'économie de matières (papiers, cartons, verres, métaux...).

Arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés

* PAVC - Point d'Apport Volontaire Contrôlé



Date de mise en service ou de rénovation

Secteur I - 14 déchèteries

01 Droué	Avril-12
02 La Chartre-sur-le-Loir	Mars-08
03 Le Plessis-Dorin	30-août-04
04 Danzé	juin-04
05 Savigny-sur-Braye	14-avril-04
06 Morée	01-mars-00
07 Saint-Amand-Longpré	01-mars-00
08 Selommes	01-mars-00
09 Saint-Ouen	05-janv-98
10 Vendôme	05-janv-98
11 Naveil	05-janv-98
12 Couture-sur-Loir	04-juil-94
13 Prunay-Cassereau	04-juil-94
14 Montoire-sur-le-Loir	08-janv-94

Secteur II - 14 déchèteries

15 Cellettes	Avril-11
16 Chouzy-sur-Cisse	28-juin-08
17 La Chaussée-Saint-Victor	nov-07

18 La Chapelle-Vendomoise	01-août-03
19 Bracieux	2003
20 Molineuf	01-janv-02
21 Vineuil	01-juin-99
22 Herbault	03-oct-98
23 Blois nord	22-sept-97
24 Blois sud	14-oct-96
25 Montlivault	01-avr-95
26 Candé-sur-Beuvron	09-janv-95
27 Huisseau-sur-Cosson	05-janv-95
28 Mont-Près-Chambord	01-juil-94
37 Marcilly-en-Villette	01-janv-02
38 Châtres-sur-Cher*	01-janv-01
39 Ménéstreaux-en-Villette	01-janv-01
40 La Ferté St-Aubin	01-nov-00
41 Dhuizon	01-janv-00
42 Saint-Léonard-en-Beauce	01-juin-98
43 Josnes	01-juin-98
44 Souesmes	29-nov-97
45 Suèvres	01-janv-97
46 La Ferté-Imbault	1996
47 Saint-Laurent-Nouan	fin 1994
48 Salbris	14-fév-90
49 Lamotte-Beuvron	01-janv-90
50 Mer	02-janv-89
51 Selles-Saint-Denis	01-janv-87

Secteur III - 4 déchèteries

29 Montrichard	15-janv-95
30 Billy	09-janv-95
31 Contres	09-janv-95
32 Noyers-sur-Cher	09-janv-95

Secteur IV - 19 déchèteries

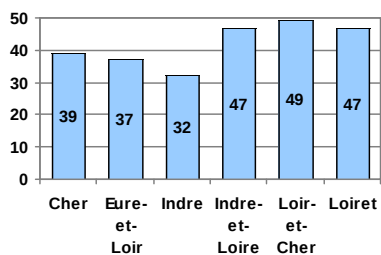
33 Romorantin	janv-10
34 Neung-sur-Beuvron	20-nov-07
35 Theillay	13-nov-03
36 Villefranche-sur-Cher	22-avr-03

Hors plan - 2 déchèteries

52 Mondoubleau (secteur de Saint-Calais)	24-janv-00
53 Ouzouer-le-Marché (secteur de Châteaudun)	05-juin-98

D'après sources : les déchèteries de Loir-et-Cher - bilan relatif à leur conception et à leur fonctionnement - ADEME ; ARS Centre ; Ministère des affaires sociales et de la santé ; Observatoire

Répartition par département du nombre de déchèteries en fonctionnement en 2012

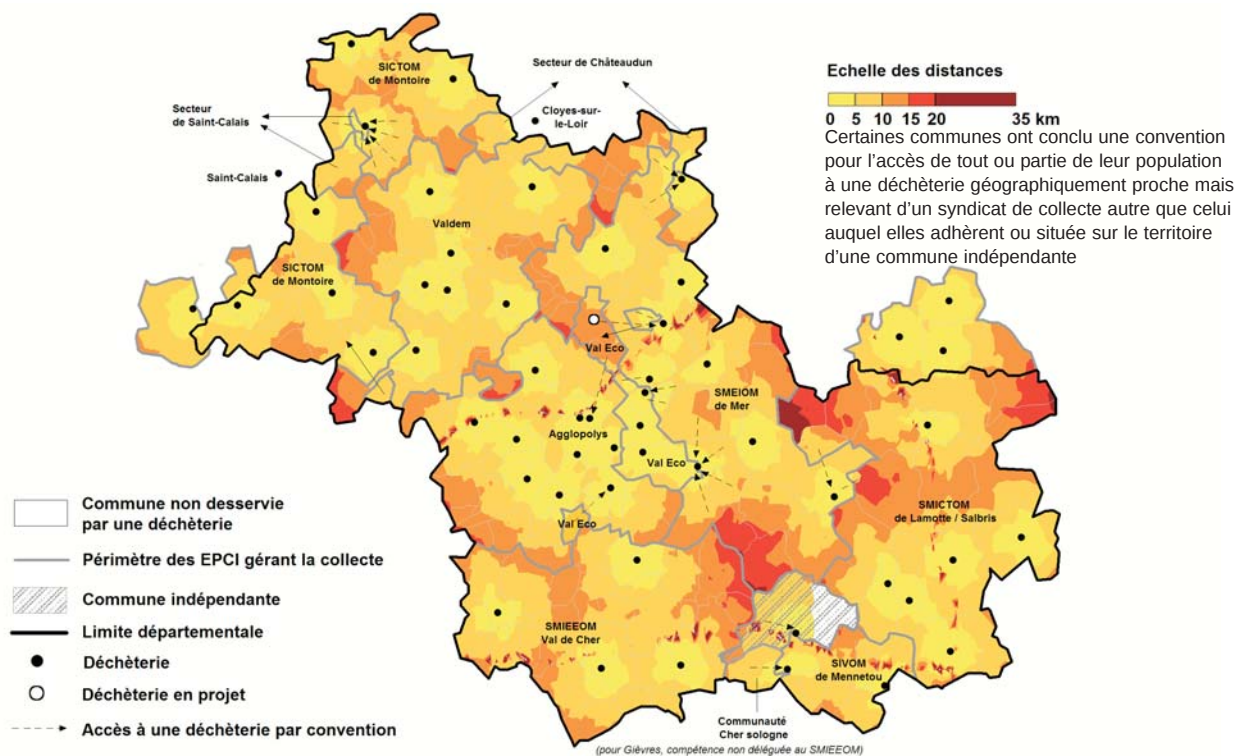


Sources : SINOE - INSEE RP 2011

Nombre de jours d'ouverture par semaine et nombre d'agents employés en 2012 (en ETP)

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nb moyen de jours d'ouverture par semaine	3,9	4,2	6,0	3,3	3,9
Nb moyen d'agents mobilisés par déchèterie	0,8	1,0	1,0	0,8	0,8

Distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2013



D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Mars 2014

➤ Le **nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie** s'établit à **6 648** sur le périmètre du Plan départemental. A l'échelle du Loir-et-Cher*, ce ratio est de 6 761 habitants, soit le plus faible de la région.

➤ Le département de Loir-et-Cher dispose en effet du **maillage le plus dense de la région Centre**.

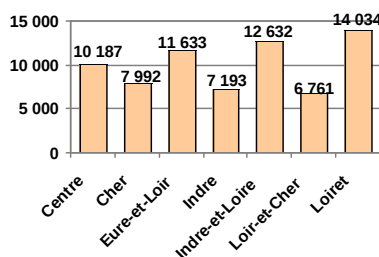
➤ Rappelons que le **ratio national** s'établit à **1 déchèterie pour 13 800 habitants** (selon le dernier bilan de l'ADEME).

➤ **254 kg par habitant** ont été déposés au cours de l'année (**9 kg de moins qu'en 2011**).

➤ Près de 95 % de la population bénéficie des services d'une déchèterie à moins de 10 km de leur domicile début 2013.

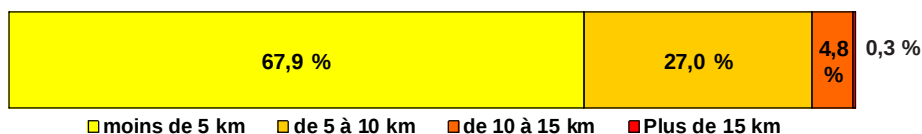
Pour permettre des comparaisons départementales, l'ADEME calcule le ratio en rapprochant le nombre de déchèteries implantées sur le territoire départemental au nombre d'habitants correspondant, sans tenir compte des périmètres de Plan.

Nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie et département en 2012



Sources : SINOE - INSEE RP 2011

Répartition de la population selon la distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2013

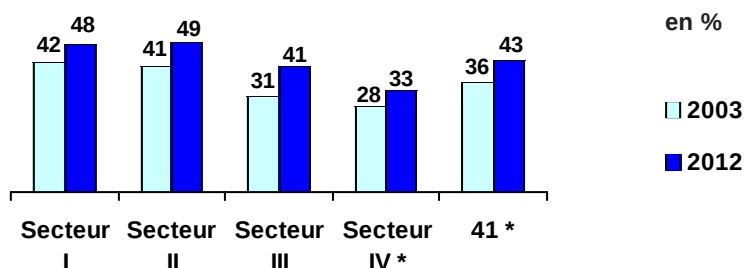


43 % des déchets ménagers et assimilés sont collectés en déchèterie

Evolution des quantités de déchets collectées en déchèterie

	2009	2010	2011	2012	Evol (%) 11/12	09/12	kg/hab en 2012
Secteur I	20 155	18 511	19 727	19 204	- 2,7	- 4,7	261
Secteur II	34 749	34 705	38 853	37 354	- 3,9	+ 7,5	314
Secteur III	10 050	10 045	11 669	11 614	- 0,5	+ 15,6	235
Secteur IV	19 572	17 255	18 614	18 082	- 2,9	- 7,6	186
Total	84 526	80 517	88 863	86 254	- 2,9	+ 2,0	254

Part des déchets collectés en déchèterie par secteur de plan (hors plates-formes de déchets verts)



* en intégrant les déchets verts issus des plates-formes présentes sur le secteur IV, le ratio est porté à 40 % faisant augmenter de 2 points le prorata départemental.

➤ Les **apports dans les déchèteries** des secteurs du Plan ont été moins importants **en 2012 (- 3 %)** mais ils restent **bien supérieurs aux volumes observés les années antérieures**. 2012 avait enregistré une hausse atypique de 10 %.

➤ Les principales fluctuations concernent les déblais et gravats (- 2 200 t) et, dans une moindre mesure, le tout venant. Les déchets inertes ont diminué dans presque tous les secteurs (Nord : - 13 %, Centre : - 10 %, Val-de-Cher : - 9 %).

➤ Les **déchets verts** restent les **premiers apports en déchèteries** malgré leur forte variabilité liée aux aléas climatiques. Plus de **27 500 tonnes** ont été récupérées en 2012 (1/3 du volume global annuel).

➤ La collecte du bois a plus que doublé en 5 ans : elle atteint 5 500 t (contre 2 700 t en 2007).

➤ **21 %** des déchets collectés en déchèterie sont destinés à **l'enfouissement** (+ 3 points en 1 an). Cette proportion reste néanmoins **en dessous de celle constatée il y a une dizaine d'années** (53 % en 2000). La hausse concerne principalement le **tout-venant**, très largement orienté vers le **stockage au détriment des filières de recyclage ou réutilisation** (comme les années antérieures).

➤ Certains EPCI privilégient la réutilisation des objets (meubles, vaisselle, bibelots, jouets...), à l'image de **ValDem** qui a **mis en place fin 2013 d'un service de recyclerie dans les déchèteries** de Vendôme et de St-Ouen (avec un projet d'extension à l'ensemble du territoire syndical). Le but est de prolonger la durée de vie des objets afin de réduire le tonnage de déchets traités et à terme conforter la maîtrise des coûts.

➤ L'**Indre-et-Loire** reste le **principal destinataire de "produits" issus des déchèteries** : 7 500 t de tout-venant collectées par Agglopolys ont été dirigées vers l'installation de stockage de Chanceaux-près-Loches, près de 3 000 t de déchets verts ont été traitées dans le centre de compostage de Chançay, le reste (780 t) étant orienté vers des entreprises de tri ou de recyclage.

➤ A noter que face au problème d'évacuation des pneumatiques collectés dans les déchèteries du SMIEEOM Val-de-Cher, le syndicat a décidé d'arrêter la récupération de ce type de déchet début 2013.

Quantités de déchets collectées en déchèterie par secteur

en tonnes

	2012					Evol (%)	
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Total	11/12	08/12
Déchets verts	6 626	11 951	2 928	6 025	27 530	+ 0,1	+ 1,8
Tout venant	4 820	10 512	3 046	6 240	24 618	- 1,7	+ 3,8
Déblais et gravats	3 948	11 975	3 180	2 045	21 148	- 9,5	+ 2,0
Autres (dont bois)	1 926	858	1 218	2 095	6 097	+ 1,8	+ 76,1
Métaux	845	1 087	461	620	3 013	- 1,1	- 11,0
Papier carton	610	578	493	597	2 278	- 4,0	+ 4,3
D3E	429	393	288	460	1 570	+ 0,9	ns
Total	19 204	37 354	11 614	18 082	86 254	- 2,9	+ 6,9

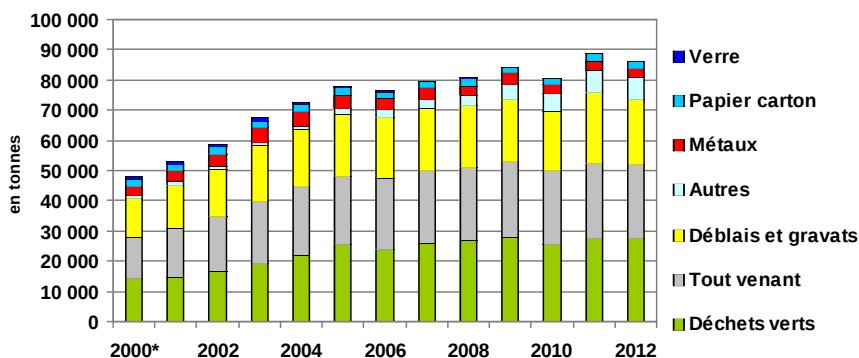
ns : non significatif

Quantités moyennes de déchets collectées en déchèterie par habitant et par secteur (kg/hab/an)

	2012				Loir-et-Cher	Région Centre
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		
Déblais et gravats	54	101	64	21	62	62
Déchets verts	90	100	59	62	81	71
Tout venant	66	88	62	64	73	64
Matériaux recyclables *	20	14	19	13	16	14

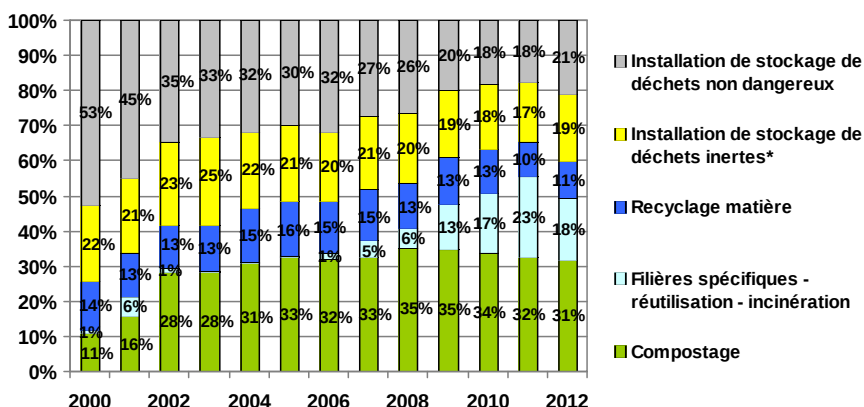
* comprend les métaux, papier et carton

Evolution des quantités collectées en déchèterie par nature de déchets



* Les données ne sont pas disponibles en 2000 et 2001 pour six déchèteries qui totalisent actuellement 4 % des quantités totales collectées en déchèteries dans le département

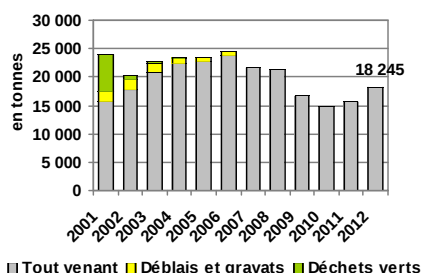
Evolution de la répartition des quantités de déchets collectées en déchèterie par destination (en %)



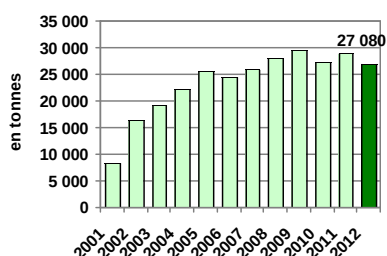
* Ne comprend que les déchets orientés en ISDI et non valorisés ; les déchets valorisés en ISDI sont comptabilisés en recyclage matière.

Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries...

... à destination des installations de stockage de déchets non dangereux



... à destination des plates-formes de déchets verts



Répartition des quantités de déchets collectées dans les déchèteries par nature et par destination (en tonnes)

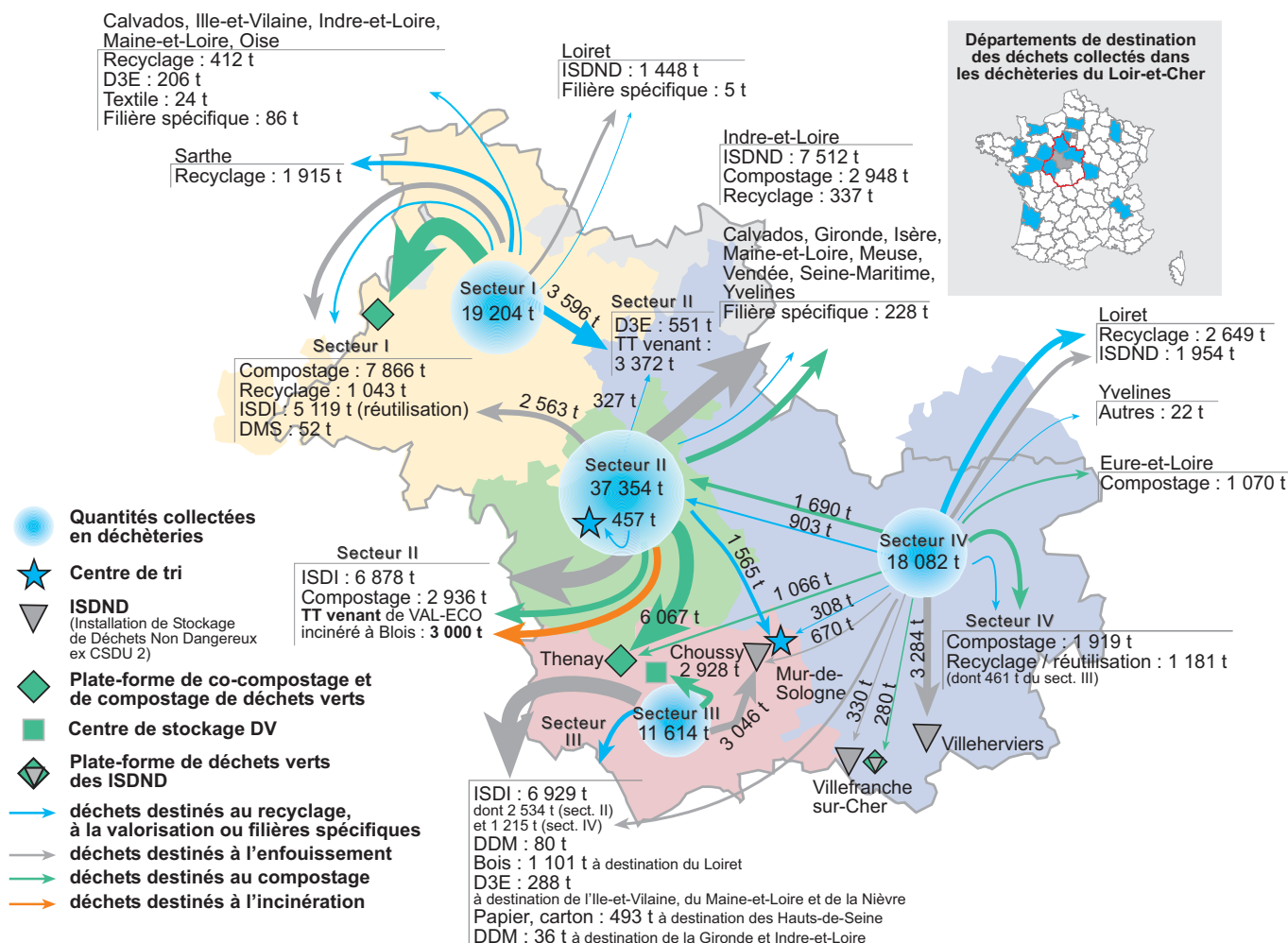
	ISDND*	ISDI**	Compostage	Filières Spécifiques de valorisation	Recyclage/ Réutilisation Tri	Inc.***	Total
Déchets verts			25 840		1 690		27 530
Tout venant	18 135				3 484	3 000	24 619
Déblais et gravats	110	16 371			4 668		21 149
Bois			1 240		4 232		5 472
Métaux					3 013		3 013
Papier carton					2 277		2 277
D3E				1 570			1 570
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)				373		91	464
Huiles				33		38	71
Autres					58		58
Batteries				19			19
Piles				12			12
Total	18 245	16 371	27 080	2 007	19 422	3 129	86 254
	21 %	19 %	31 %	2 %	23 %	4 %	100 %

* installation de stockage de déchets non dangereux

** installation de stockage de déchets inertes

*** incinération et co-incinération

Flux de déchets au départ des déchèteries du Loir-et-Cher



Les centres de transfert

	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	I	Juil. 2002
Fontaine-les-Coteaux	I	Fév. 2006
Choussy	III	2009

Depuis le 01/03/2003, le SMIEEOM Val-de-Cher gère le transfert des ordures ménagères en régie. Disposant d'une fosse de réception de 250 m³ dans le **Biocentre de Choussy**, les déchets bruts y sont déposés, permettant ainsi aux bennes de collecte d'être opérationnelles rapidement. Ces déchets sont ensuite chargés et traités vers les exutoires ultimes.

En 2009, le syndicat a procédé à la mise aux normes de la **fosse de réception** afin d'en faire une **utilisation comme centre de transfert**.

➤ Globalement, l'activité des centres de transfert du département est relativement **stable depuis les 3 dernières années**.

➤ La progression de 2 % des tonnages entrants observée cette année s'explique par le flux de déchets verts transitant par le centre de Choussy. En effet, depuis la fermeture du Biocentre, les déchets végétaux des 4 déchèteries du SMIEEOM Val-de-Cher sont broyés sur le site puis acheminés vers une plateforme de compostage externe ou valorisés localement en bout de champ.

➤ Malgré la relative stabilité des quantités de verre collectées dans le département, le flux passant par les centres de transfert est en forte diminution, une partie étant orientée directement vers la filière de valorisation.

➤ Parmi les changements constatés, notons l'orientation d'une partie des journaux magazines du SMICTOM de Sologne vers le département de Seine-Maritime.

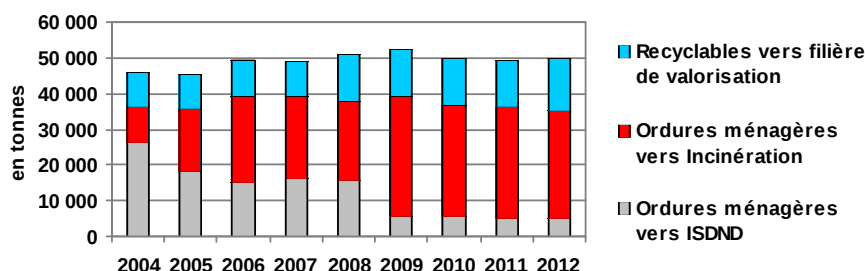
Centre de transfert

Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

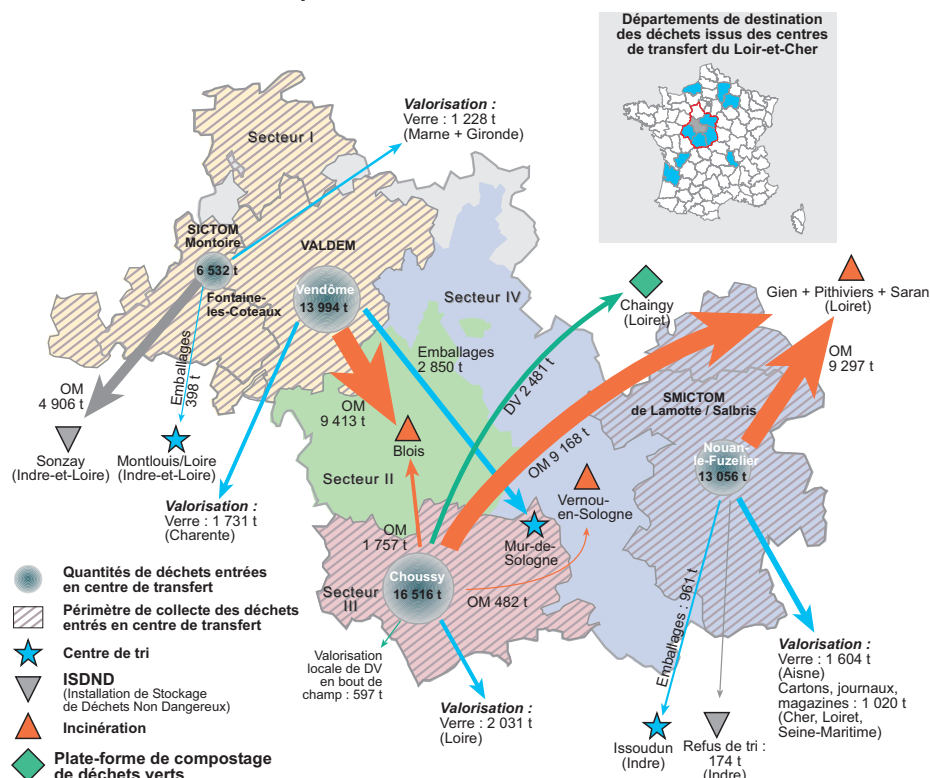
Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

	2008	2009	2010	2011	2012
Quantités totales transférées	50 706	52 619	49 694	49 351	50 098
Nouan-le-Fuzelier	11 403	13 959	13 717	13 485	13 056
Vendôme	15 545	15 670	15 534	15 328	13 994
Fontaine-les-Coteaux	7 292	7 154	6 895	6 755	6 532
Choussy (réhabilité en 2009)	16 466	15 836	13 548	13 783	16 516
Quantités entrantes					
Ordures ménagères	38 067	39 230	36 576	36 057	35 023
Verre	8 094	8 386	8 119	8 055	6 594
Emballages	3 620	3 919	3 920	4 077	4 383
Déchets verts					3 078
Cartons, Papier, journaux, magazines	921	1 084	1 079	1 162	1 020
Piles	4				
Destination					
Incinération	22 663	33 774	31 376	30 950	30 117
ISDND	15 404	5 456	5 311	5 264	5 080
Centre de Tri	3 620	3 981	3 809	3 920	4 209
Valorisation auprès d'entreprises privées	9 019	9 408	9 198	9 217	10 692

Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination



Flux de déchets au départ des centres de transfert du Loir-et-Cher



Les centres de tri

	Secteur du Plan	Date de création
Blois	II	Juil. 2000
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005

➤ La **baisse des collectes sélectives** a eu des **répercussions sur l'activité des centres de tri**.

➤ Globalement près de **23 000 t** de matériaux recyclables **issus du Loir-et-Cher** sont entrées en unité de tri (1 200 t de moins qu'en 2011).

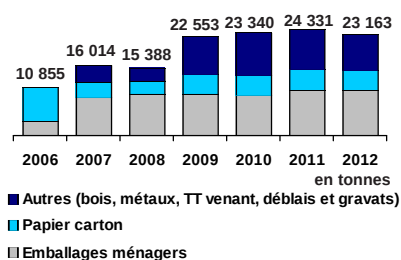
➤ Le **recours aux centres extérieurs** s'est **réduit**, notamment avec le Loiret (baisse des volumes dirigés vers le centre de Chaingy).

➤ Parallèlement le **centre de Mur-de-Sologne** a **accueilli** sensiblement **moins de matériaux provenant de départements extérieurs**, générant une **réduction d'activité** du centre de **20 %** en 2012. Ces apports représentent 27 % des entrées contre 41 % en 2011.

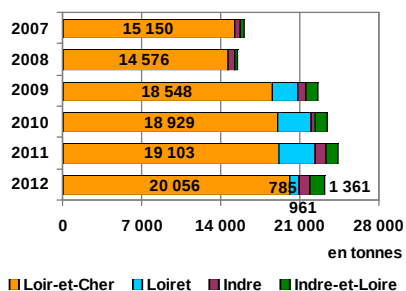
➤ Le **centre blaisois** traite exclusivement des déchets issus du syndicat Val-Eco. Les volumes légèrement en retrait (- 1,5 %) sont à rapprocher de la contraction des quantités collectées séparativement sur le secteur II.

➤ 9 088 t de **verre** ont été collectées en 2012 par les 2 centres de tri (**8 % de moins en 1 an**). Directement envoyées vers les filières de recyclage, elles ne sont pas comptabilisées dans les quantités entrantes.

Tonnages issus de la collecte sélective du Loir-et-Cher orientés vers des centres de tri (y compris DIB)



Tonnages issus de la collecte sélective du Loir-et-Cher orientés vers des centres de tri selon le département de destination



Centre de tri

Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

Un cinquième des tonnages issus de la collecte sélective transite par un centre de tri

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri du département (hors verre)

en tonnes

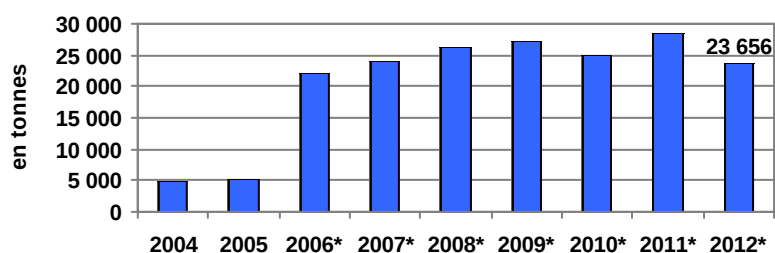
	2008	2009	2010	2011	2012	Evol.11/12 (en %)
Par type						
Matériaux recyclables*	19 782	19 012	20 119	25 509	20 963	- 17,8
Encombrants**	6 233	8 118	4 012	2 930	2 693	- 8,1
Ordures ménagères***			636	3	/	/
Bidons pétrole		3	3	3	/	/
Par centre de tri						
Blois	4 147	4 287	4 501	4 646	4 576	- 1,5
Mur-de-Sologne	21 868	22 846	20 269	23 799	19 080	- 19,8
Total	26 015	27 133	24 770	28 445	23 656	- 16,8

* comprend les apports en déchèteries de papier carton, de bois et de ferraille

** accueillis sur le centre de tri de Mur-de-Sologne y compris le tout venant issu de déchèteries

*** OM du SMIEEOM Val-de-Cher, Romorantin, Mennetou-sur-Cher et CC Cher Sologne en transit sur le centre de tri de Mur-de-Sologne en attente d'orientation vers des centres de traitement (enfouissement et incinération)

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri du département (hors verre)



* année comptabilisant les quantités orientées vers le centre de tri de Mur-de-Sologne

Produits valorisés* issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne

en tonnes

	2008	2009	2010	2011	2012
D3E			1	1	1
Aluminium	38	28	38	55	34
GDM	/	/	203	200	273
Tétra	275	267	339	418	289
Acier	582	563	742	952	733
Flaconnage plastique	1 459	1 434	1 887	2 091	1 644
Bois	/	/	1 294	1 845	1 743
Cartons	2 318	2 460	3 517	4 205	4 275
JRM	9 475	8 698	9 037	9 899	7 203
Refus de tri incinérés	407	444	324	345	395
Total	14 554	13 894	17 382	20 011	16 590
Refus de tri enfouis	1 500	1 546	1 746	2 218	2 118
Total général	16 054	15 440	19 128	22 229	18 708

* provenant des matériaux recyclables des ménages et des objets encombrants collectés en porte à porte.

Baisse sensible des apports dans les centres de tri DIB

Avertissement
Les données relatives aux centres de tri spécialisés dans les déchets industriels banals (DIB) ne sont pas complètes, une partie seulement de l'information a pu être collectée (liste des centres de tri non exhaustive).

L'irrégularité de la transmission des informations ne permet pas de suivre des évolutions de tonnages

➤ L'activité des centres de tri DIB est fortement liée à la conjoncture économique et cela explique sans doute en grande partie le recul des volumes traités par l'unité de Mur-de-Sologne depuis 2010.

➤ Au moins 23 700 t de déchets d'origine industrielle ont été recueillis en 2012 dans les centres du Loir-et-Cher.

➤ Notons le changement d'orientation des refus de tri du centre de Mur-de-Sologne désormais enfouis dans le centre de stockage de Soings-en-Sologne.

Les centres de tri DIB

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Marolles	II	Oct. 2001	/
Villeherviers	IV	Janv. 1997	/
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005	/
Fossé	II	Juin 2008	/

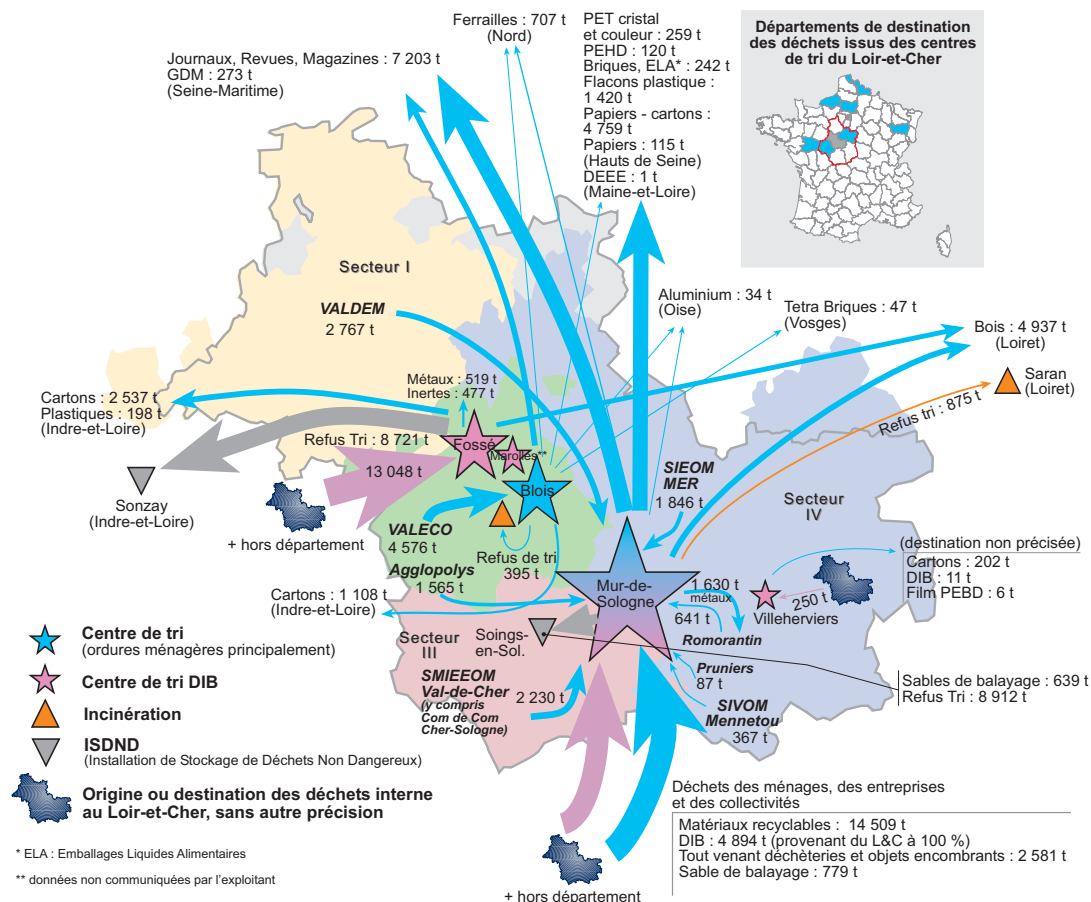
Evolution des quantités de déchets entrant dans les centres de tri DIB

en tonnes

	2008	2009	2010	2011	2012
Par type					
DIB	6 888	8 602	8 489	6 092	11 592
Matériaux recyclables *	2 457	3 500	4 109	4 934	4 968
Encombrants	/	/	/	/	3 386
Bois	147	144	136	139	2 302
Sables de balayage	569	535	503	709	779
Métaux	18	6	10	13	496
Déchets démolition	/	/	/	/	194
Papiers cartons	2 480	1 899	2 308	2 118	/
Plastiques	646	428	417	656	/
Déchets ultimes	666	517	527	548	/
Par centre de tri					
Villeherviers	/	/	/	/	250
Marolles	3 957	2 994	3 398	3 474	nc
Mur-de-Sologne	9 914	12 637	13 101	11 735	10 419
Fossé **	/	nc	nc	nc	13 048
Total	13 871	15 631	16 499	15 209	23 717

* comprend des métaux ferreux et non ferreux, du carton, du bois de démolition, du plastique et du papier ** données issues de la base SINOE de l'ADEME nc : non communiqué

Flux de déchets entrant et sortant des centres de tri du Loir-et-Cher

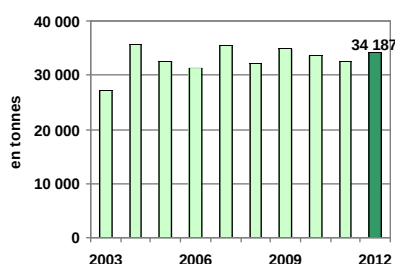


Les centres de compostage

➤ Globalement un peu plus de **34 000 t de déchets verts** (y compris le bois orienté en compostage) ont été **collectées** dans le département en 2012 (+ **4,6 % en 1 an**).

➤ Près de 9/10^{ème} sont traitées dans les installations de compostage, co-compostage et enfouissement du Loir-et-Cher. Seules un peu plus de 4 000 t sont orientées hors du département vers les plates-formes de Guillonville (Eure-et-Loir) et de Chançay (Indre-et-Loire) pour y être transformées.

Volumes de déchets verts produits et collectés en Loir-et-Cher



➤ Près de 3 000 t de déchets verts issus des déchèteries de Val-Eco et de d'Agglopolys ont été traitées par la nouvelle plate-forme de compostage de Fossé en 2012. En phase de test durant la période de mise en service industriel, les premières livraisons de compost ont eu lieu en octobre 2013.

➤ Ce nouvel équipement vient compléter l'offre de compostage de déchets verts dans notre département depuis la cessation d'activité du Biocentre de Choussy en mars 2011.

Ordures ménagères brutes

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives

FFOM

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Les centres de compostage

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Plates-formes de compostage des ordures ménagères et DV			
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002
Fossé	II	Oct. 2012	/
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003
Biocentre de Choussy (DV et FFOM)	III	Oct. 2004	Mars 2011
Plates-formes de co-compostage de déchets verts			
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	/
Vendôme (DV)	I	1998	Juil. 2004
Thenay	III	Sept. 2001	/
Plates-formes de déchets verts des ISDND			
Orchaise	II		Fin 2007
Saint-Laurent-Nouan	IV		Juin 2009
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	/
Villeherviers	IV		/

La capacité annuelle autorisée sur le Biocentre est de 9 380 t (5 500 t pour la FFOM et 3 880 t pour les déchets verts).

L'offre de compostage

Evolution des quantités de déchets entrant en compostage

	2009	2010	2011	2012
Déchets verts	3 449	2 857	2 971	2 936
Déchets fermentescibles (FFOM)	42	/	/	/
Déchets Ind. Agro. Alimentaires (DIAA)	634	/	/	/
Total	4 125	2 857	2 971	2 936

Evolution des quantités sortantes

	2009	2010	2011	2012
Compost (Valorisation agronomique)	1 878	1 286	952	/
Refus de criblage	998	97	/	/
Total	2 876	1 383	952	/

Le compostage

Le compostage est un traitement aérobique (en présence d'air) des déchets fermentescibles. Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost. Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles.

On distingue : le compostage individuel réalisé par les ménages ; le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, etc ; le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Le co-compostage

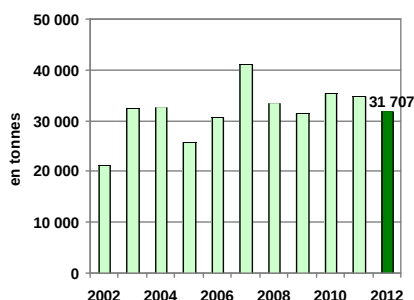
Le co-compostage est une technique particulière de compostage, elle consiste à mélanger des effluents d'élevage avec des déchets verts et des boues de station d'épuration.

Les déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas des déchets municipaux ; en effet sont concernés également les déchets verts des entreprises.

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts



➤ Près de **32 000 tonnes** de déchets ont été traitées en 2012 **dans les plates-formes de co-compostage du département** (9 % de moins qu'en 2011). Ce recul est observé principalement pour l'unité de Thenay qui a reçu moins de déchets verts suite à la mise en service en cours d'année du centre de Fossé "Valcompost" et par une réduction des volumes de boues (- 2 200 t en 1 an).

Les apports de déchets extérieurs au Loir-et-Cher sur la plate-forme de Savigny-sur-Braye se sont diversifiés géographiquement (Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Loiret et Orne) mais pour de faibles quantités.

➤ Un peu plus de **14 000 t de compost** sont **sorties** des installations de Savigny-sur-Braye et Thenay, principalement comme amendement pour les terres agricoles.

➤ Seul le **centre de stockage de Villefranche-sur-Cher** a accueilli des déchets verts en 2012 (soit 2 000 t). Ces quantités proviennent à 80 % des collectivités et des ménages, le reste émanant d'entreprises et artisans.

Tableaux renseignés d'après les quantités communiquées par l'exploitant

Deux plates-formes de co-compostage de déchets verts (hors ISDND)

Evolution des quantités entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage par nature de déchets

	2008	2009	2010	2011	2012	Evol. 11/12 (en %)
Quantités entrantes	33 453	31 468	35 436	34 875	31 707	- 9,1
par PF* de co-compostage						
Savigny-sur-Braye	23 862	21 822	26 587	25 757	24 554	- 4,7
Thenay	9 591	9 646	8 849	9 118	7 153	- 21,6
par type						
Déchets verts	19 877	19 458	16 128	16 486	15 674	- 4,9
Boues de station d'épuration	10 400	8 796	14 802	15 235	13 016	- 14,6
Déchets des ind. agroalimentaires	862	1 039	1 322	1 654	1 572	- 5,0
Ecorces, copeaux, déchets de bois	1 955	1 950	2 913	1 500**	1 445	- 3,7
Déjections animales	359	225	263	/	/	/
Petites souches	/	/	8	/	/	/

* Plate-forme

** y compris 382 t de broyat interne

Evolution des quantités sortantes par nature de produits et par destination

	2008	2009	2010	2011	2012
Quantités totales traitées	17 838	16 008	16 024	18 959	14 291
Thenay	4 576	4 537	5 092	4 137	2 189
Savigny-sur-Braye	13 262	11 471	10 932	14 822	12 102
Compost et broyat	17 808	15 954	16 024	18 959	14 291
Part en %	99,8	99,7	100	100	100
Refus de compostage	30*	54*	0	0	0
Part en %	0,2	0,3	0	0	0

* refus orientés vers une installation de stockage de déchets

Les plates-formes de déchets verts complémentaires des ISDND

Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets non dangereux

	2009	2010	2011	2012	Evol. 11/12 (en %)
Plates-formes de stockage de déchets verts des ISDND	1 182	2 161	816	2 000	ns
Villefranche-sur-Cher	1 182	2 161	816	2 000	ns

ns : non significatif

➤ Plus de 22 500 **bio composteurs** ont été distribués par les syndicats à la population, dont **un millier en 2012**.

➤ Afin de compléter son offre, le syndicat **Val-Eco a installé en 2012 deux sites de compostage collectif** en pied d'immeuble (à Blois-Vienne et La Chaussée-St-Victor). En outre des **composteurs** ont été installés **devant les restaurants scolaires** de Bracieux, Vineuil et Villebarou (où est testée la technique du thermocompostage). Des expériences similaires ont été menées au lycée Augustin-Thierry à Blois et au collège d'Onzain.

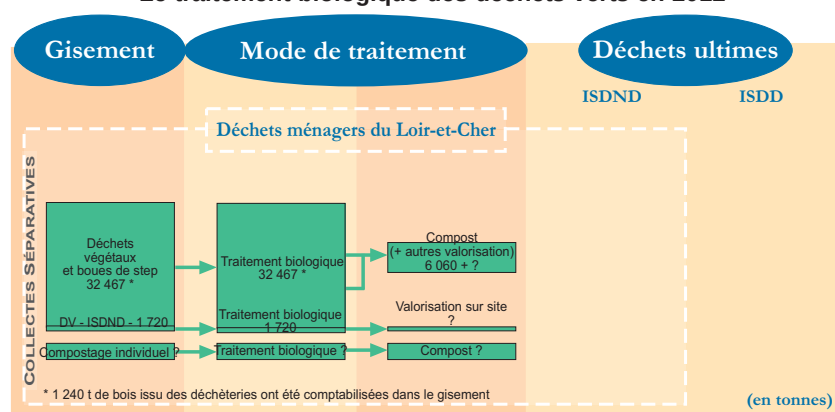
➤ Notons également l'expérience menée par trois agriculteurs avec le syndicat Valdem afin de transformer les déchets verts en compost agricole.

➤ Dans le cadre de l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, une **évaluation** du gisement de déchets orientés vers le **compostage domestique** (via les composteurs individuels ou le compostage en tas) a été réalisée en s'appuyant sur une étude menée en 2008 pour le compte de l'ADEME. Ainsi, **5 000 t de déchets auraient été valorisées de cette manière en 2012**.

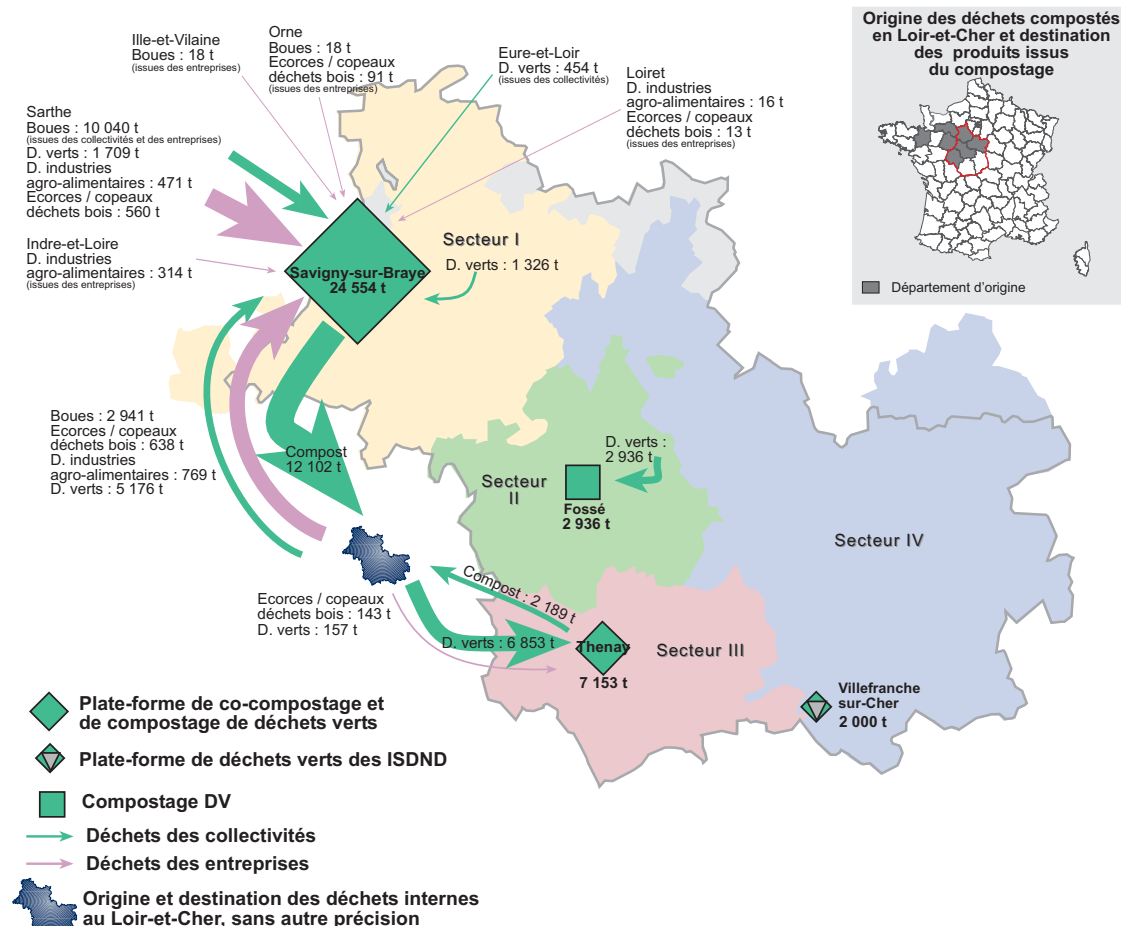
Le compostage individuel

Nombre de bio-composteurs	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
...distribués avant 2004	2 600	4 241	0	2 180	9 021
...distribués en 2004	157	1 967	0	748	2 872
...distribués en 2005	278	572	0	217	1 067
...distribués en 2006	205	261	0	795	1 261
...distribués en 2007	312	320	0	989	1 621
...distribués en 2008	232	322	0	685	1 239
...distribués en 2009	398	371	0	1 048	1 817
...distribués en 2010	311	565	0	786	1 662
...distribués en 2011	132	260	0	553	945
...distribués en 2012	304	361	0	344	1 009
Total	4 929	9 240	0	8 345	22 514

Le traitement biologique des déchets verts en 2012

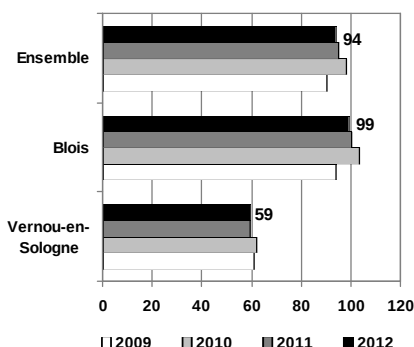


Flux de déchets verts entrant et sortant des centres de compostage du Loir-et-Cher

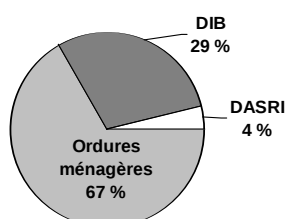


Les centres d'incinération

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2012



Les refus de tri représentent 0,4 % des déchets incinérés en 2012

➤ Pour la deuxième année consécutive, les **volumes d'ordures ménagères brutes incinérées** dans les 2 centres du département enregistrent une **diminution**. Cela s'explique par le recul de la collecte ordinaire mais aussi par la disparition des flux issus de l'Eure-et-Loir (compensée en partie par l'augmentation des OM provenant du SMITOM d'Amboise).

➤ Les **sorties à destination des centres du Loiret** (Gien, Saran et Pithiviers) ont également été moins importantes que les années précédentes (- **10,5 %** en 1 an).

➤ L'incinération demeure le principal mode de traitement des ordures ménagères issues du Loir-et-Cher (84 % en 2012 contre 60 % six ans plus tôt).

➤ Le volume de **DIB** traités ne cesse de croître, il représente **29 % du total des déchets incinérés** dans le département (**10 points de plus qu'en 2008**). Ils permettent ainsi à l'unité de Blois de maintenir un niveau de fonctionnement suffisant et d'éviter les "vides de fours".

➤ Les volumes de **DASRI**, émanant de **plusieurs régions françaises** (en grande partie du Centre), ont également fortement augmenté (+ **10 % en 2012**).

➤ **Globalement**, l'activité des centres affiche une **légère diminution** (- **0,4 %**).

Les centres d'incinération

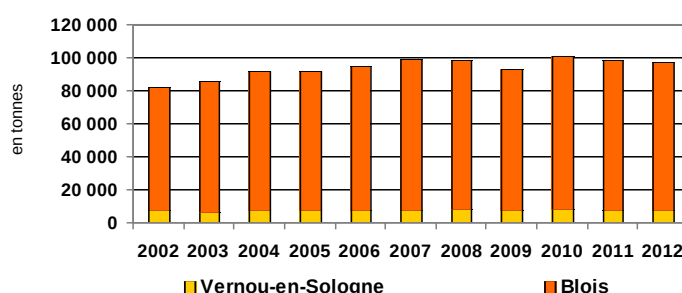
	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois	II	90 500 t / an*	2000	/
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t / an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

* Suite à l'arrêté préfectoral du 25/01/2007.

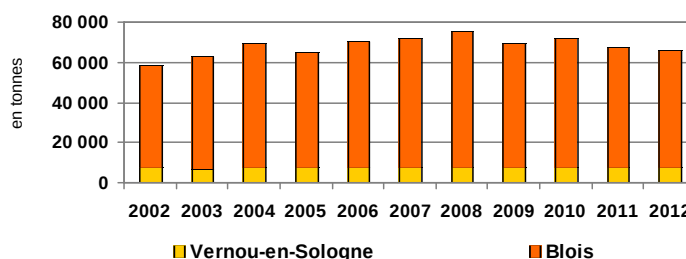
Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

		en tonnes					
	Unité d'incinération	2009	2010	2011	2012	Evol (%) 11/12	09/12
Par nature de déchets							
Ordures ménagères	Blois	61 561	64 005	59 937	58 279	- 2,8	- 5,3
	Vernou-en-Sologne	7 620	7 729	7 406	7 343	- 0,9	- 3,6
	Total	69 181	71 734	67 343	65 622	- 2,6	- 5,1
DIB	Blois	20 427	26 256	26 819	27 770	+ 3,5	+ 35,9
	Vernou-en-Sologne	15	13	23	17	- 26,1	+ 13,3
	Total	20 442	26 269	26 842	27 787	+ 3,5	+ 35,9
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)							
	Blois	2 678	2 914	3 203	3 528	+ 10,1	+ 31,7
Refus de tri							
	Blois	444	324	345	395	+ 14,5	- 11,0
Par centre d'incinération							
	Blois	85 110	93 499	90 304	89 972	- 0,4	+ 5,7
	Vernou-en-Sologne	7 635	7 742	7 429	7 360	- 0,9	- 3,6
	Total	92 745	101 241	97 733	97 332	- 0,4	+ 4,9

Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération (toutes catégories confondues)



Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées par centre d'incinération



Valorisation thermique des déchets incinérés

Unité d'inc.	2010	2011	2012
Blois			
en MWh	177 461	169 453	177 834
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,96	1,87	1,95
Vernou-en-Sologne			
en MWh	7 758	9 571	8 919
Ratio MWh/tonnage incinéré	0,98	1,29	1,21

Mâchefers : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

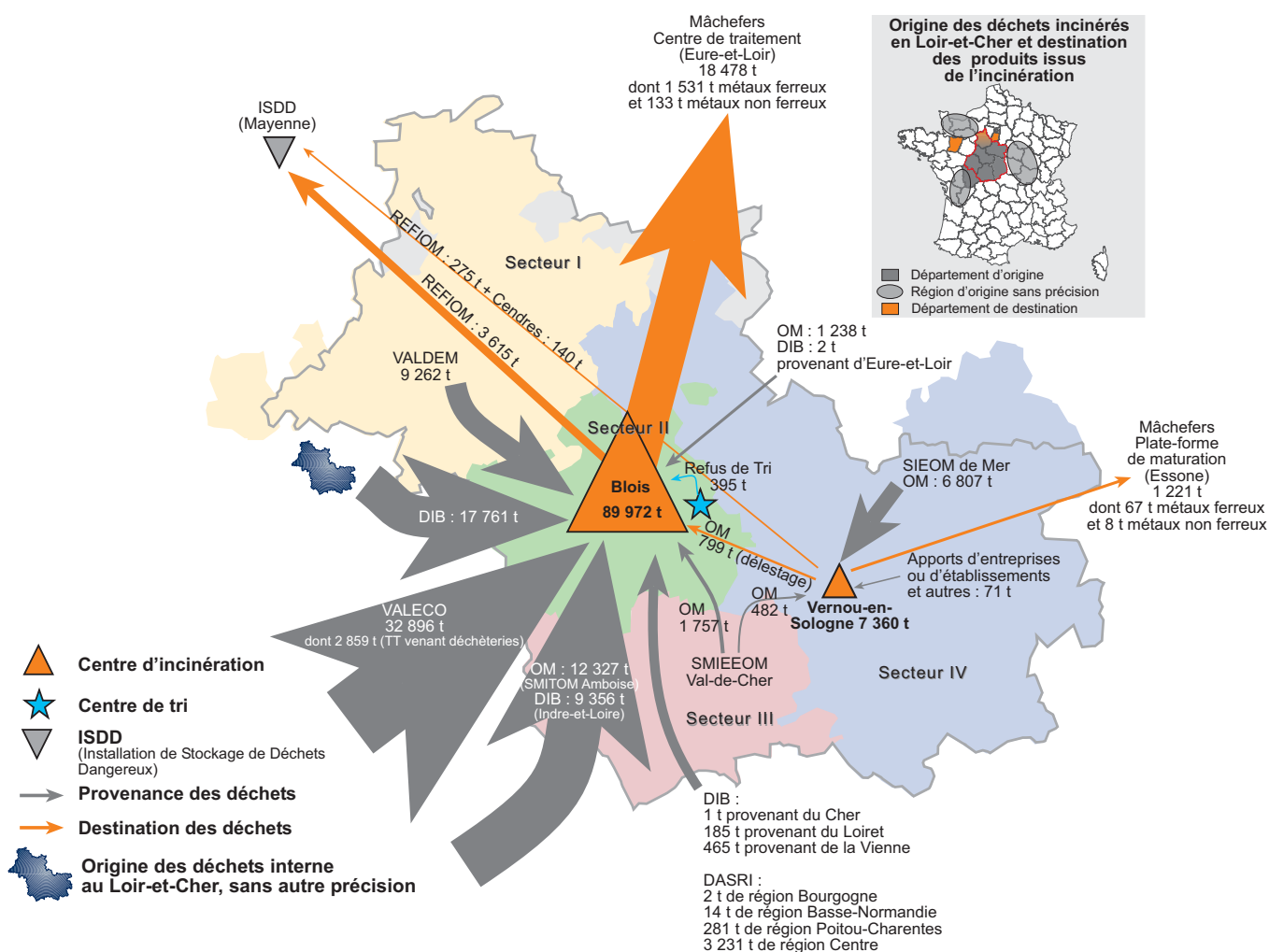
Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

en tonnes

	2009	2010	2011	2012	Evol. 11/12 (en %)
REFIOM					
Total	3 907	4 183	3 757	3 890	+ 3,5
dont Vernou-en-Sologne	285	307	284	275	- 3,2
dont Blois	3 622	3 876	3 473	3 615	+ 4,1
Mâchefers					
Total	19 240	20 204	18 642	19 699	+ 5,7
dont Vernou-en-Sologne	1 372	1 421	1 319	1 221	- 7,4
dont Blois	17 868	18 783	17 323	18 478	+ 6,7
Cendres					
Total (Vernou-en-Sologne)	113	117	119	140	+ 17,6
Métaux ferreux					
Total	1 594	1 408	1 530	1 598	+ 4,4
dont Vernou-en-Sologne	/	/	56	67	+ 19,6
dont Blois	1 594	1 408	1 474	1 531	+ 3,9
Métaux non ferreux					
Total	160	135	169	141	- 16,6
dont Vernou-en-Sologne	/	/	11	8	- 27,3
dont Blois	160	135	158	133	- 15,8
Total*	23 260	24 504	22 518	23 729	+ 5,4

* total ne prenant pas en compte les métaux ferreux et non ferreux comptabilisés dans les mâchefers

Flux de déchets entrant et sortant des centres d'incinération du Loir-et-Cher



Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

➤ L'enfouissement repart à la hausse en 2012 en Loir-et-Cher (+ 3,6 %) avec la montée en puissance du centre de Soings-en-Sologne (première année de pleine activité). Néanmoins, les **volumes stockés** ont été **fortement réduits en 5 ans** (150 000 t en 2007 contre 65 000 t en 2012).

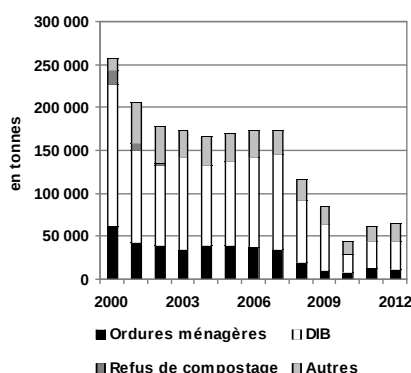
➤ Soings-en-Sologne enregistre une **augmentation de 30 % en 2012**, tous type de déchets confondus. Le centre accueille des RBA (résidus de broyage automobile) pour la première année. Globalement, **77 % des déchets réceptionnés** sur ce site **proviennent du Loir-et-Cher**.

➤ A contrario, le centre de Villefranche-sur-Cher a stocké moitié moins de "produits" qu'en 2011. Il n'accepte plus désormais de déchets, la société gestionnaire devant abandonner cette activité.

➤ La **baisse des OMR enfouies (-12 %)** résulte d'une orientation massive vers l'incinération. Elle est compensée par l'**accueil plus important de DIB et de refus de tri**.

➤ Les **apports extérieurs** au Loir-et-Cher (région Centre essentiellement) représentent cette année **19 % des quantités stockées dans le département** (12 300 t contre 79 000 t en 2006).

Evolution des quantités de déchets enfouies dans les ISDND par nature de déchets



Intallation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Il permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker. **Les ISDD** acceptent des déchets dangereux. **Les ISDND** accueillent les déchets non dangereux. **Les ISDI** accueillent uniquement des déchets inertes.

Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

	Secteur du Plan	Capacité 2011	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II		1988	Janv 2008
Saint-Laurent-Nouan	IV	50 000 t / an	1979	Juin 2009
Soings-en-Sologne	III	50 000 t / an max. 45 000 t / an (moyenne max. / 5 ans)	2009	
Thenay	III		1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	20 000 t / an (de 09/2009 à 04/2011) 7 500 t / an (de 05/2011 à 12/2012)	1987	31 déc. 2025*
Villeherviers	IV	60 000 t / an (jusqu'au 31/12/2015) 50 000 t / an** (à partir du 01/01/2016)	1992	
Total autorisé		130 000 t / an max. jusqu'en 04/2011 117 500 t / an max. à partir de 05/2011		

* suite à l'arrêté préfectoral d'exploitation du 02/03/2012

** suite à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'extension du 23/12/2013

Evolution des quantités de déchets stockées dans les ISDND

	2000	2010	2011	2012	Evol (%) 11/12 00/12	
Orchaise	44 778				/	/
Ordures ménagères	10 931				/	/
Déchets industriels banals (DIB)	33 847				/	/
Saint-Laurent-Nouan	64 773				/	/
Ordures ménagères	16 513				/	/
Déchets industriels banals (DIB)	37 221				/	/
Refus de compostage	6 570				/	/
Autres (y compris amiante-liée)	4 469				/	/
Soings-en-Sologne			18 244	23 784	+ 30,4	/
Refus de tri			501	1 383	+ 176,0	/
Tout venant déchèteries			1 138	1 493	+ 31,2	/
Déchets ultimes			16 605	18 749	+ 12,9	/
Résidus de broyage automobile				2 159	/	/
Villefranche-sur-Cher	65 999	14 305	8 028	4 368	- 45,6	- 93,4
Ordures ménagères	18 633	2 907	3 319	2 687	- 19,0	- 85,6
Déchets industriels banals (DIB)	33 737	8 545	4 332	1 681	- 61,2	- 95,0
Refus de compostage	5 702				/	/
Résidus de broyage automobile	5 055	2 191			/	/
Autres ⁽¹⁾	2 872	662	377		/	/
Villeherviers	70 007	29 945	36 412	36 769	+ 1,0	- 47,5
Ordures ménagères	15 740	5 488	9 449	8 606	- 8,9	- 45,3
Déchets industriels banals (DIB)	34 322	12 494	10 299	12 740	+ 23,7	- 62,9
Résidus de broyage automobile	19 945	3 055	5 201	2 906	- 44,1	- 85,4
Autres		8 908	11 463 ⁽²⁾	12 517 ⁽³⁾	+ 9,2	/
Ensemble du département	258 331⁽³⁾	44 250	62 684	64 921	+ 3,6	- 74,9
Ordures ménagères	61 817	8 395	12 768	11 293	- 11,6	- 81,7
Déchets industriels banals (DIB)	139 127	21 039	31 236	33 170	+ 6,2	- 76,2
Refus de compostage	16 317 ⁽⁴⁾				/	/
Résidus de broyage automobile	25 000	5 246	5 201	5 065	- 2,6	- 79,7
Autres	16 070 ⁽⁴⁾	9 570	13 479	15 393	+ 14,2	- 4,2
(y compris amiante-liée)	1 101				/	/

(1) Ne sont pas comptabilisés les MDR.

(2) dont 5 169 t d'encombrants, 6 011 t de refus de tri et 283 t de déchets non toxiques de l'industrie du cuir.

(3) dont 5 820 t d'encombrants, 6 452 t de refus de tri et 245 t de terres faiblement polluées.

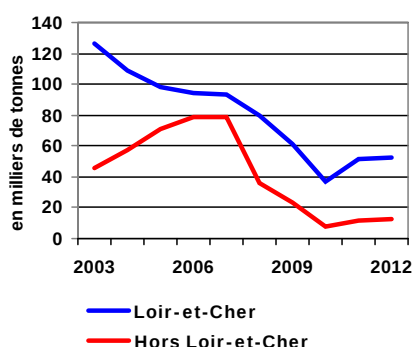
(4) en incluant les tonnages du centre d'enfouissement de Thenay qui a fermé en 2000.

Valorisation électrique des déchets enfouis

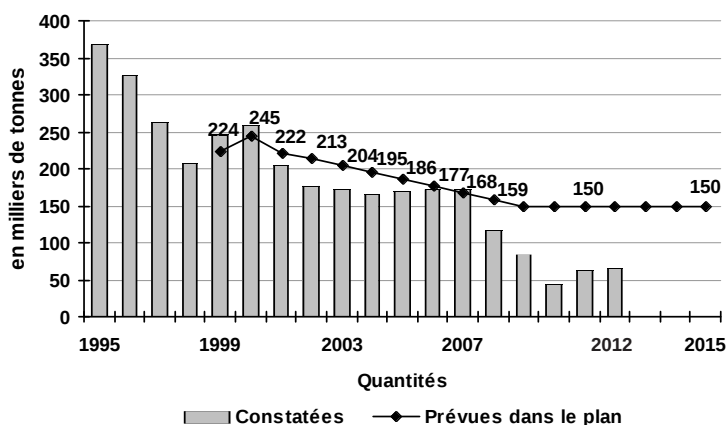
ISDND	2010	2011	2012
Villeherviers			
en MWh	4,21	5,39	6,06
Taux valorisation biogaz capté	96 %	96 %	95 %

➤ A noter que l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2013, a autorisé l'extension du centre d'enfouissement de Villeherviers pour une durée de 20 ans. La capacité annuelle maximale de stockage de déchets a été fixée à 60 000 t/an jusqu'au 31/12/2015 puis portée à 50 000 t/an à partir du 01/01/2016.

Evolution des tonnages enfouis selon leur provenance géographique

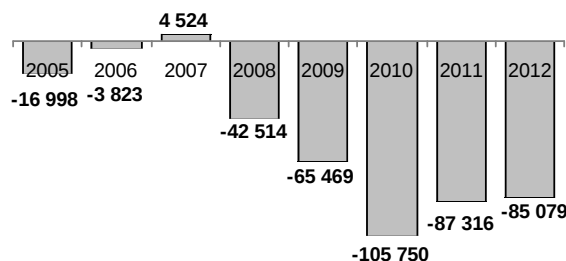


Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan

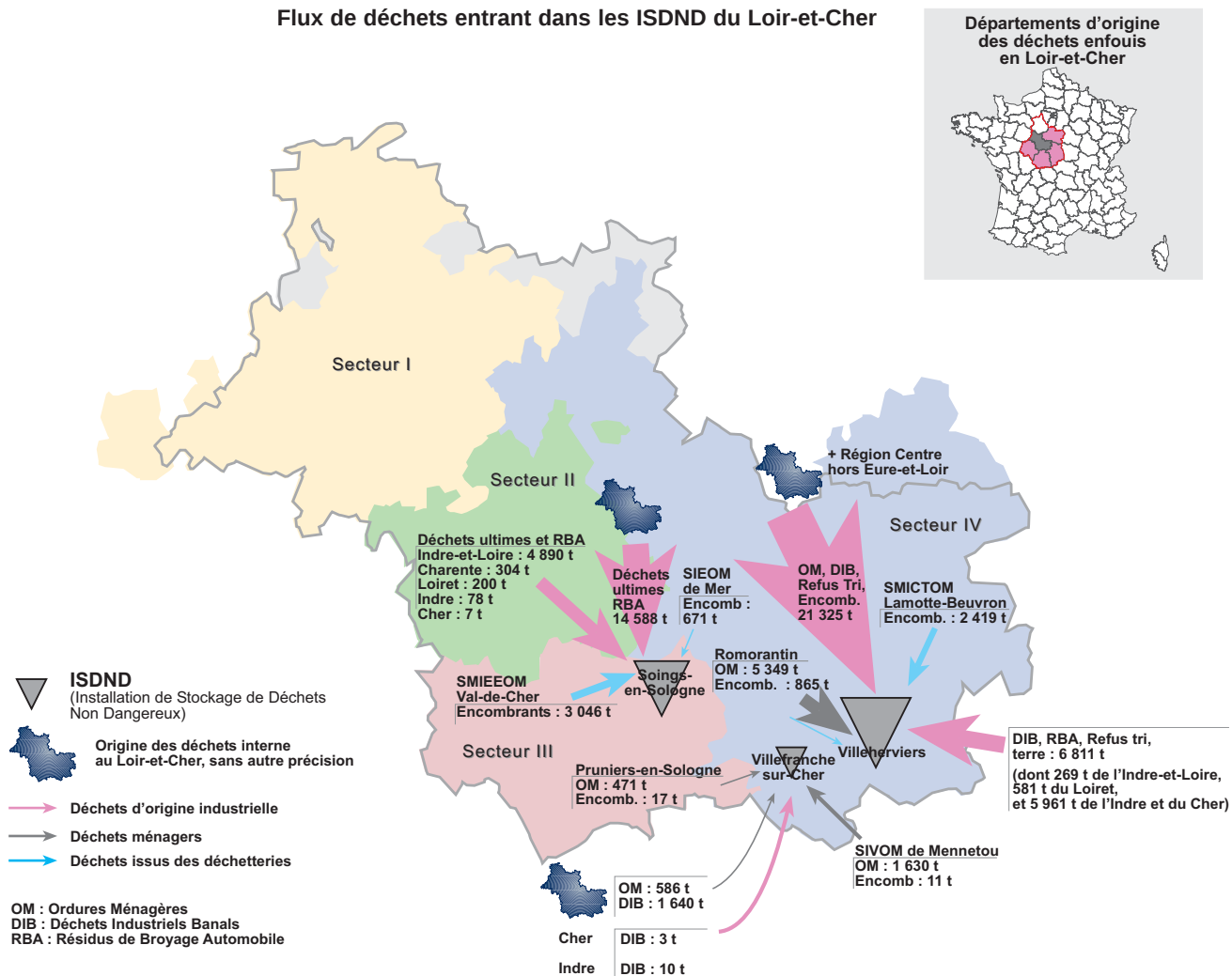


Quantités enfouies hors matériaux de recouvrement (MDR), terre et déchets verts

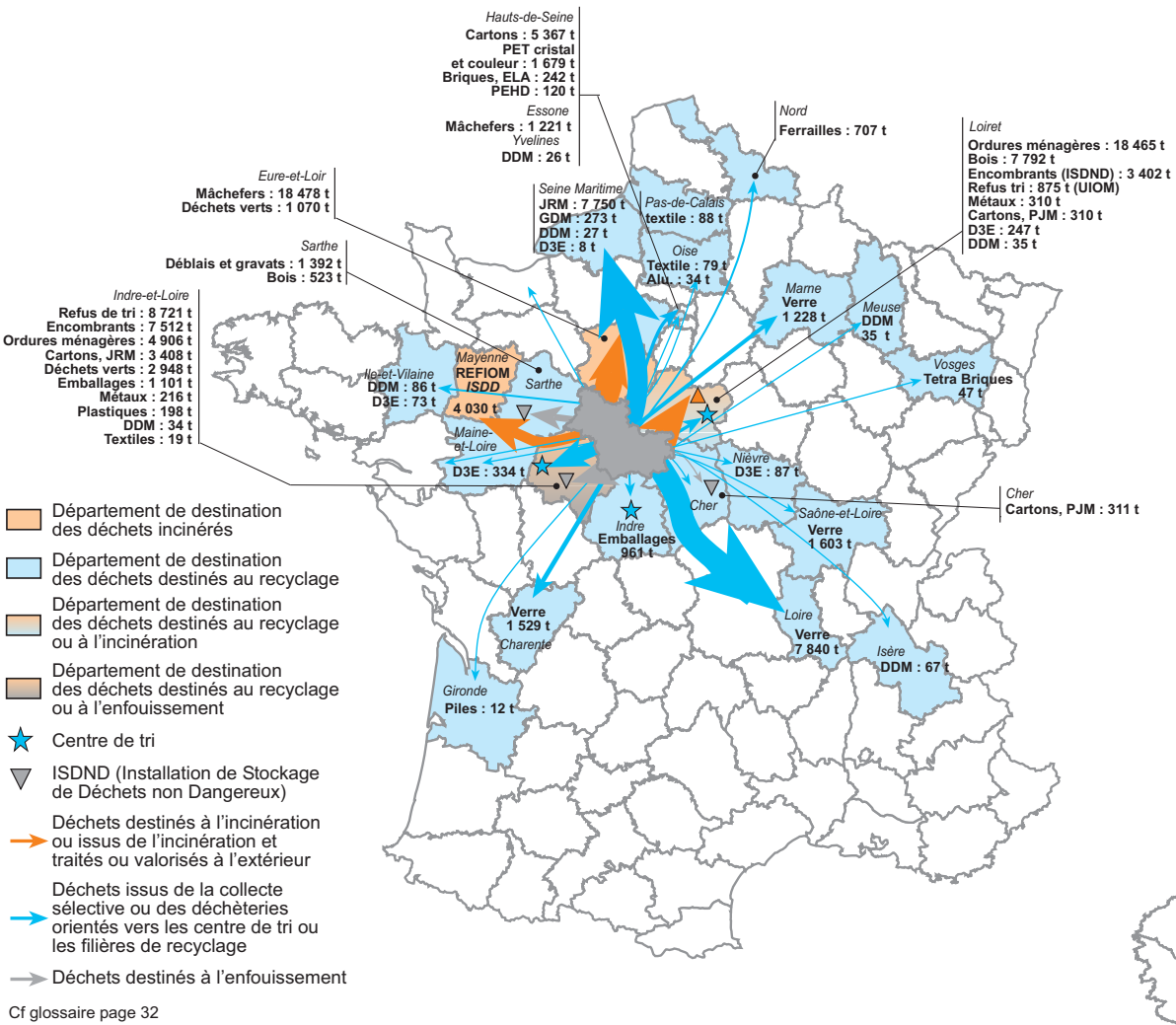
Ecart entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)



Flux de déchets entrant dans les ISDND du Loir-et-Cher

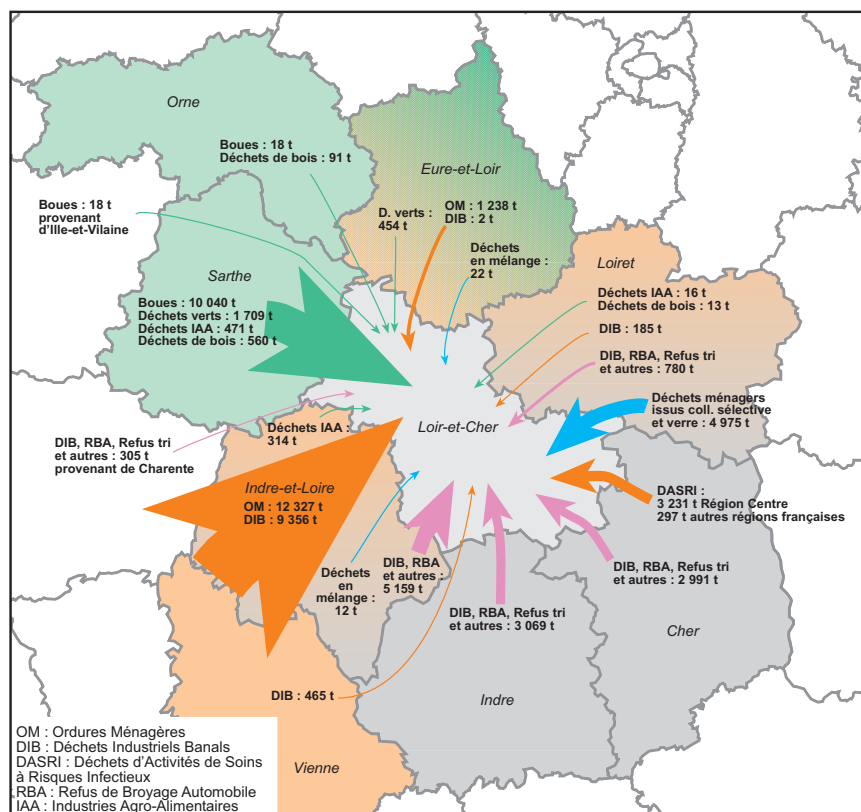
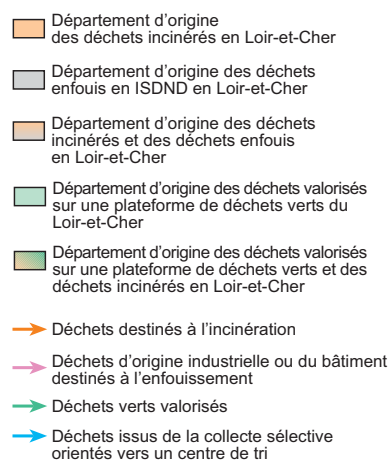


87 % des déchets sortant de notre département sont orientés vers des filières de valorisation



27 % des déchets traités en Loir-et-Cher proviennent de l'extérieur (hors collecte interne au département)

19 % des déchets enfouis en Loir-et-Cher, sont d'origine extra-départementale, soit 12 points de moins qu'en 2008



Ecarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en Loir-et-Cher
selon la nature de la collecte et le mode de traitement
par rapport aux objectifs 2005 et 2010 du Plan

en tonnes

	Estimations 1998	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2010	Objectif Plan 2010	Réel 2012
Gisement total des ordures ménagères <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	166 564	185 933	194 239	185 688	196 863	192 606	199 044
Collecte ordinaire	118 824	91 996	90 169	80 547	84 693	74 171	81 414
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i> dont ...	47 740	93 937	104 070	105 141	112 170	118 435	117 630
... spécifique déchèterie*	27 134	49 966	52 428	36 738	49 809	39 396	55 457
... monoflux	6 542	15 436	17 067	13 474	13 991	15 580	11 809
... centres de tri		7 859	9 104	9 320	16 576	15 742	17 896
... traitement biologique		19 340	25 612	45 609	31 793	47 717	32 467
Total traitement thermique	nd	65 034	62 788	69 537	74 233	66 113	71 603
Métaux	nd	1 467	696	2 086	1 096	1 983	1 189
Mâchefers	nd	11 978	11 867	17 384	14 760	16 528	14 418
Réfiom	nd	3 045	2 702	2 781	3 059	2 645	2 856
Total recyclage matière	nd	30 084	37 133	26 838	47 743	34 620	49 465
Total recyclage matière et organique	nd	49 424	62 745	72 447	79 536	82 337	81 932
Total déchets ultimes enfouis	nd	149 767	140 095	118 254	75 558	118 276	94 728
dont refus déchèterie	nd	39 527	40 213	32 917	29 507	34 933	32 053
dont DIB et RBA	nd	79 825	66 581	63 821	27 736	63 821	44 582

* Déchets collectés en déchèteries hors verre et déchets verts auxquels sont ajoutés les encombrants

nd : non disponible

Rappel sur les principaux objectifs "déchets" du Grenelle de l'environnement

Le Ministère en charge du développement durable a élaboré un **plan d'actions** sur la période 2009-2012 à l'issue des travaux du **Grenelle de l'Environnement**. Ce plan fixe des **objectifs quantifiés** :

- **Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères** et assimilés par habitant **sur les cinq premières années** ;

- Porter le **taux de recyclage matière et organique** des déchets ménagers et assimilés à **35 % en 2012 et 45 % en 2015**. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers ;

- **Diminuer de 15 % d'ici 2012** les quantités partant à l'**incinération** ou au **stockage**.

La loi Grenelle 1 préconise la **généralisation des plans et programmes locaux de prévention**.

Un **programme local de prévention des déchets** est un ensemble d'actions opérationnelles élaboré suite à un diagnostic

du territoire avec les acteurs concernés et en cohérence avec le plan départemental de prévention. Il est **porté par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale** de plus de 20 000 habitants (EPCI) **ou par les communes**. Il vise à limiter le recours à l'incinération ou l'enfouissement, diminuer les coûts de gestion des déchets et plus largement faire le lien avec d'autres politiques de développement durable, créer des synergies entre les territoires et créer une dynamique globale et pérenne.

Le programme local comporte notamment un plan d'actions avec au moins une action par thématique principale que sont :

- la sensibilisation,
- les actions éco-exemplaires de la collectivité,
- les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse),
- les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)
- les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

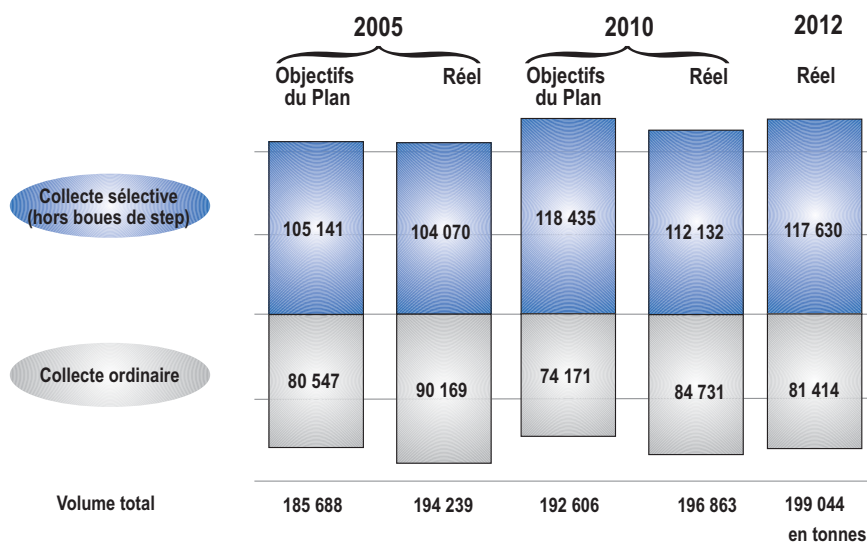
➤ Les **quantités globales collectées en 2012 sont légèrement supérieures à celles prévues par le Plan** pour 2010. Rappelons cependant que le périmètre d'observation a évolué.

➤ L'objectif du Plan était de réduire le **poids de la collecte ordinaire à 38,5 % pour 2010**. Il était en réalité de 43 % cette année-là ; **il est de 41 % en 2012**. La tendance est à la réduction progressive depuis 2005.

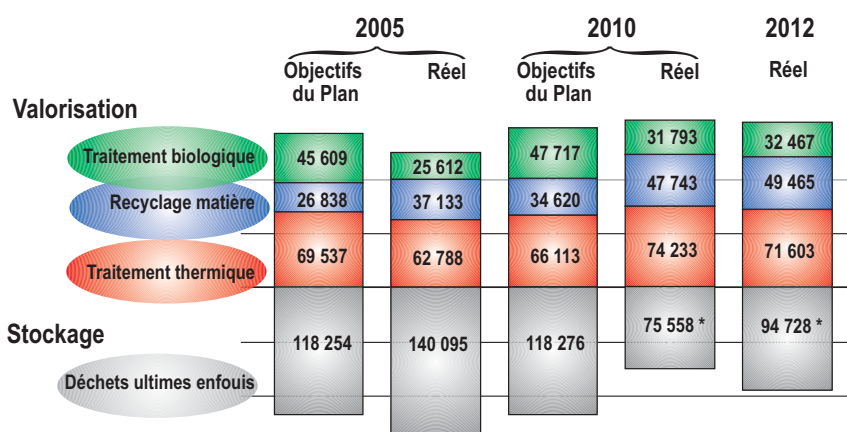
➤ **La proportion des déchets orientés vers le recyclage (matière ou biologique) atteint 42,1 % en 2012 (en légère baisse par rapport à 2011).**

➤ Les prévisions du Plan prenaient en compte les DIB et RBA dans le calcul des déchets ultimes enfouis. A partir des éléments recueillis, on peut estimer que plus de **166 000 tonnes de déchets locaux** ont été **orientées vers le stockage ou l'incinération** en 2012, soit **18 000 t de moins que l'objectif fixé pour 2010**. Après 2 années consécutives de repli, en 2009 - 2010, ces volumes augmentent de nouveau suite à l'ouverture du centre de Soings-en-Sologne (hausse sensible des volumes de DIB enfouis). Cet indicateur ne peut cependant être apprécié en totalité, faute d'informations suffisantes sur la partie des DIB issus du Loir-et-Cher traitée en dehors du département.

Comparaison du gisement réel (hors compostage individuel) de déchets ménagers aux prévisions du Plan



Quantités réelles de déchets ménagers par type de traitement comparées aux quantités prévues par le Plan



en tonnes

* attention le tonnage de DIB ne tient compte que des éléments connus au niveau départemental, ne donnant ainsi qu'une vision très partielle des quantités de DIB enfouies issues du Loir-et-Cher.

Les taux de valorisation

➤ Le taux de valorisation du département enregistre un fléchissement : 1 point de moins qu'en 2011.

➤ Cette tendance s'explique par une baisse de la valorisation matière (1,6 pt) et une **augmentation du recours au stockage** qui reste malgré tout bien en deçà des taux observés 3 ans plus tôt. L'**incinération** qui est le principal mode de traitement des ordures ménagères résiduelles du Loir-et-Cher reste stable mais **supérieure aux objectifs** retenus par le Plan.

➤ Au total **77,3 % des déchets collectés en Loir-et-Cher en 2012 sont valorisés** soit **0,8 point de moins que l'objectif du Plan pour 2010**.

➤ L'**objectif du Grenelle** de l'environnement de porter le taux de **recyclage matière et organique** des déchets ménagers et assimilés à **35 % en 2012 est atteint, puisqu'à cette date il s'établit à plus de 42 %** en Loir-et-Cher.

Localement, les situations évoluent différemment d'un secteur à l'autre.

➤ Le secteur I améliore légèrement son taux de valorisation (+ 0,1 point) en renforçant le traitement organique. 84,2 % des déchets sont valorisés. Il s'agit du taux le plus élevé du département.

➤ Le secteur II voit le traitement organique et énergétique progresser sur son territoire faisant ainsi augmenter de 1 point son taux de valorisation qui atteint 77,6 % dépassant de plus de 2 points les objectifs prévus par le Plan pour 2010.

➤ Le secteur III a amélioré la valorisation matière de ses déchets. Le traitement organique et énergétique sont quasi stable par rapport à 2011. Le recours au stockage a légèrement diminué faisant progresser de 0,1 point le taux de valorisation du secteur qui atteint 75,7 %.

➤ Le **secteur IV** enregistre cette année le plus fort recul de son taux de valorisation. **Le recours au stockage a augmenté** surtout s'agissant du tout venant issu des déchèteries. L'incinération observe un léger recul de 0,4 point. 72,5 % des déchets sont valorisés sur ce périmètre.

Taux de valorisation Entrants (en %)

	Réel 2011	Réel 2012	Objectif plan 2005 2010	
Matière	27,4	25,8	14,8	18,5
Organique	15,8	16,3	27,7	28,9
Matière + organique	43,2	42,1	42,6	47,4
Energétique	35,2	35,2	34,3	30,7
Total valorisation	78,4	77,3	76,8	78,1
Stockage	21,6	22,7	23,2	21,9

Taux de valorisation* Sortants (en %)

	Réel 2011	Réel 2012	Objectif plan 2005 2010	
Matière	26,7	24,9	13,9	17,0
Organique	15,8	16,3	26,5	27,7
Matière + organique	42,5	41,2	40,3	44,7
Energétique	27,2	26,8	24,4	22,1
Total valorisation	69,7	68,0	64,7	66,8
Val. mâchefers	6,8	7,2	7,2	6,5
Stockage	23,5	24,8	28,1	26,7

* Les taux sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND

Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation " réelle ")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Stockage	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112

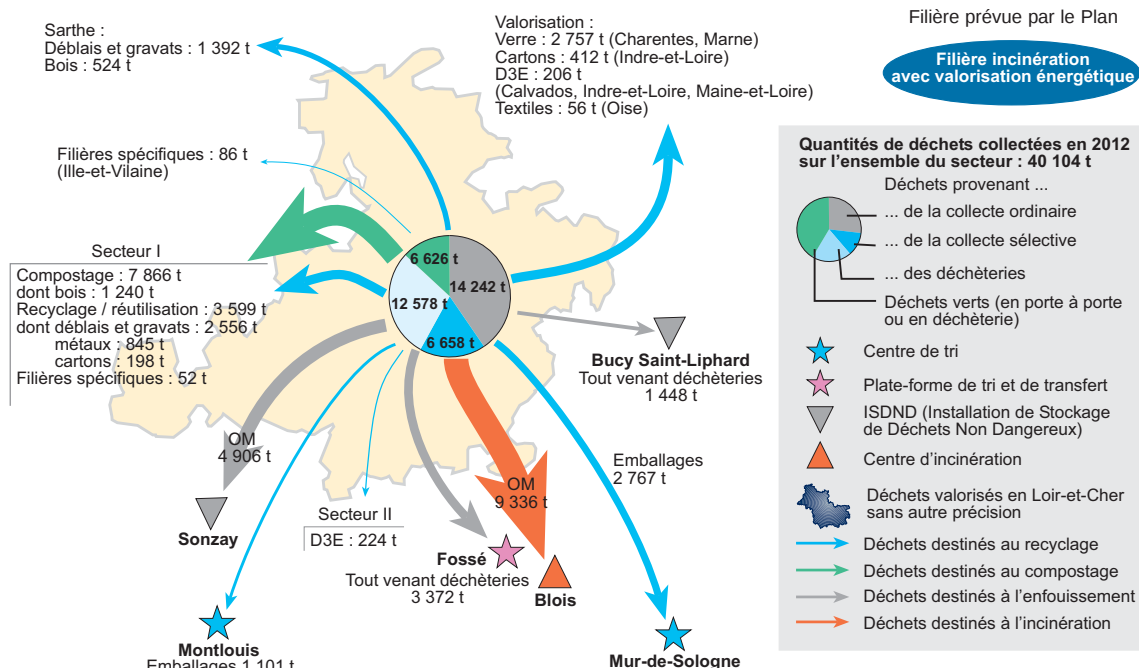
NB : Les taux de valorisation matières présentés prennent en compte les déchets dangereux des ménages et les déchets inertes.

Les taux de valorisation organiques ne tiennent pas compte du compostage individuel, non comptabilisé dans le gisement total.

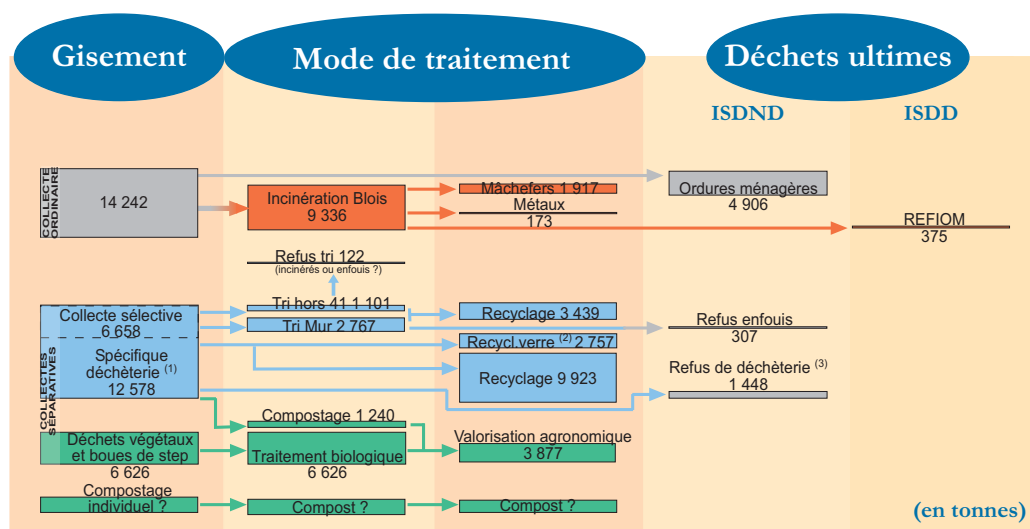
Cependant, une évaluation du gisement de déchets orientés vers le compostage domestique, a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (cf page 17).

Secteur I : Nord

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur I. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts mais y compris le bois. (2) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

➤ Quantités de déchets ménagers collectées en 2012 (hors boues de step) : 40 104 tonnes (- 3,2 %)

➤ Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 191,6

➤ Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 64,5 % (contre 61,3 % en 2004)

➤ Nombre de bio-composteurs distribués : 4 929 (dont 304 en 2012)

➤ Taux de valorisation (84,2) en hausse de 0,1 point (selon le mode de calcul retenu cf. page 26)

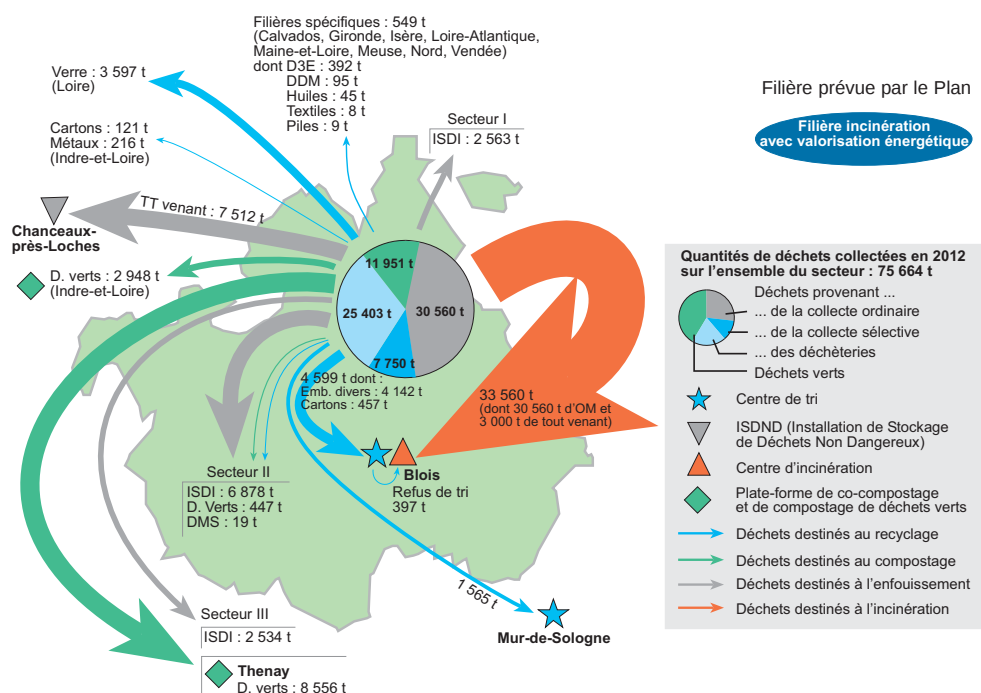
Taux de valorisation* du secteur I

	1998	Réel 2011	2012	Objectif plan 2005	2010
Matière	6,4	42,4	41,8	16,5	20,4
Organique	12,7	18,7	19,6	17,5	19,9
Matière + organique	19,1	61,1	61,4	34	40,3
Energétique	0	23,0	22,8	55,4	48,9
Total valorisation	19,1	84,1	84,2	89,4	89,2
Stockage	80,9	15,9	15,8	10,6	10,8

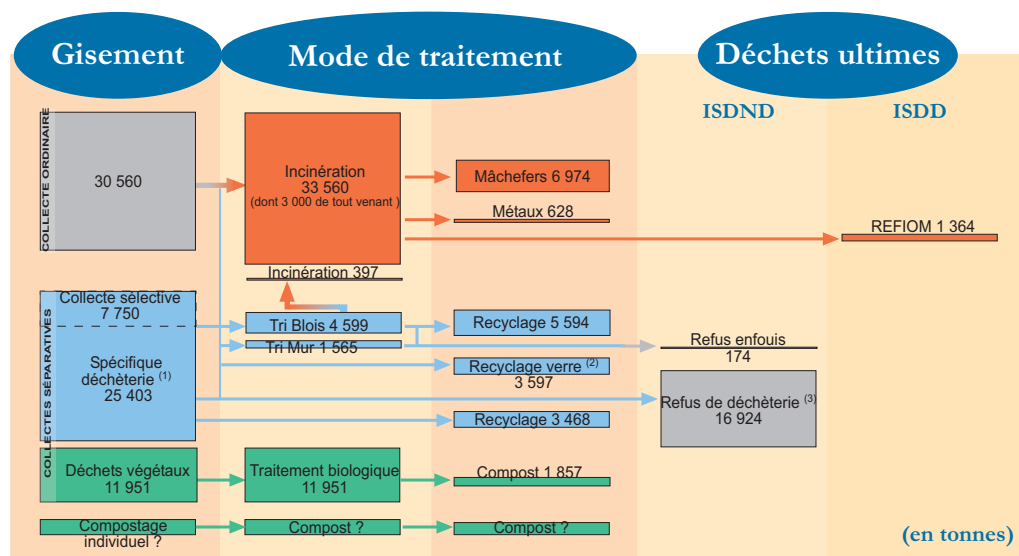
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Secteur II : Centre

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

➤ Quantités de déchets ménagers collectées en 2012 (hors boues de step) : 75 664 tonnes (- 2,5 %)

➤ Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 261,1

➤ Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 59,6 % (contre 52,4 % en 2004)

➤ Nombre de bio-composteurs distribués : 9 240 (dont 361 en 2012)

➤ Taux de valorisation (77,6) en hausse de 1,0 point (selon le mode de calcul retenu cf. page 26)

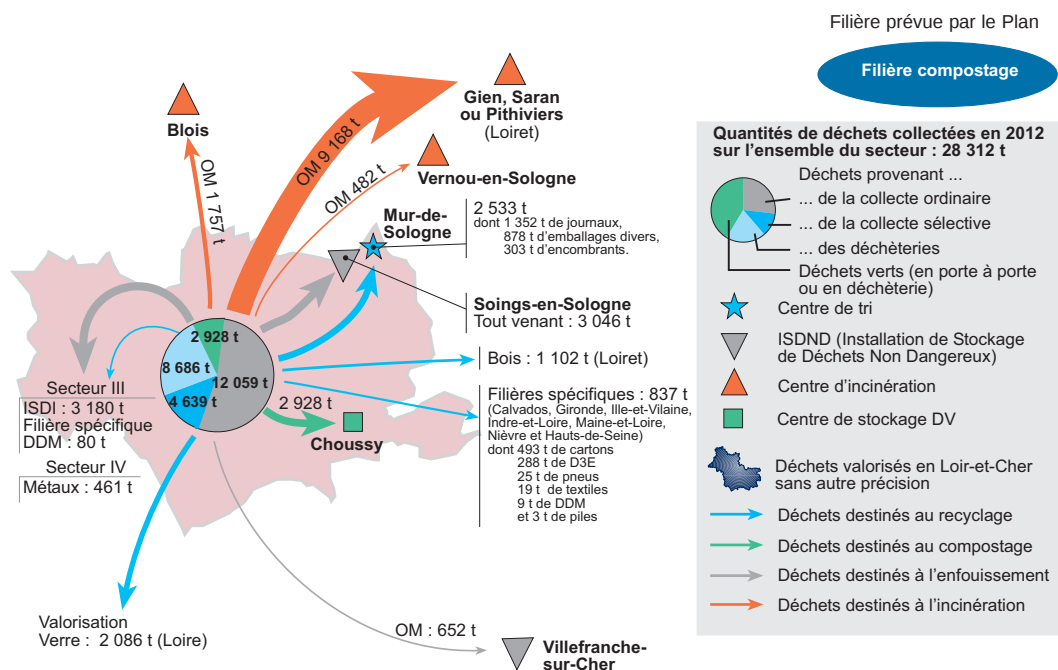
Taux de valorisation* du secteur II

	1998	Réel 2011	2012	Objectif plan 2005	2010
Matière	12,4	18,2	18,3	13,8	17,0
Organique	9,5	15,5	15,8	14,6	16,6
Matière + organique	21,9	33,7	34,1	28,4	33,6
Energétique	54,4	42,9	43,5	46,2	40,8
Total valorisation	76,3	76,6	77,6	74,6	74,4
Stockage	23,7	23,4	22,4	25,4	25,6

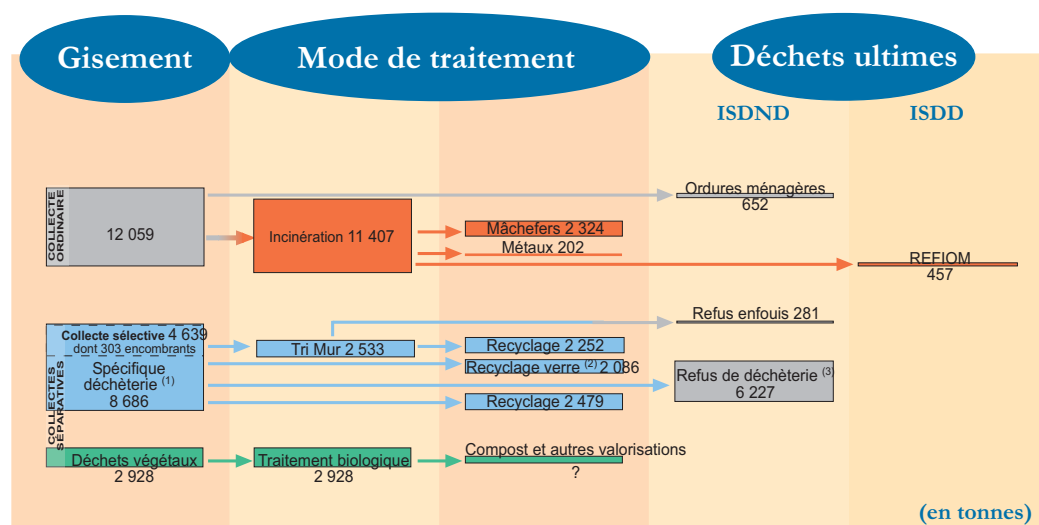
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Secteur III : Val de Cher

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur III. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

- Quantités de déchets ménagers collectées en 2012 (hors boues de step) : 28 312 tonnes (- 1,6 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 232,9
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 57,4 % (contre 45,1 % en 2004)
- Pas de mise à disposition de biocomposteurs
- Taux de valorisation (75,7) en hausse de 0,1 point (selon le mode de calcul retenu cf. page 26)

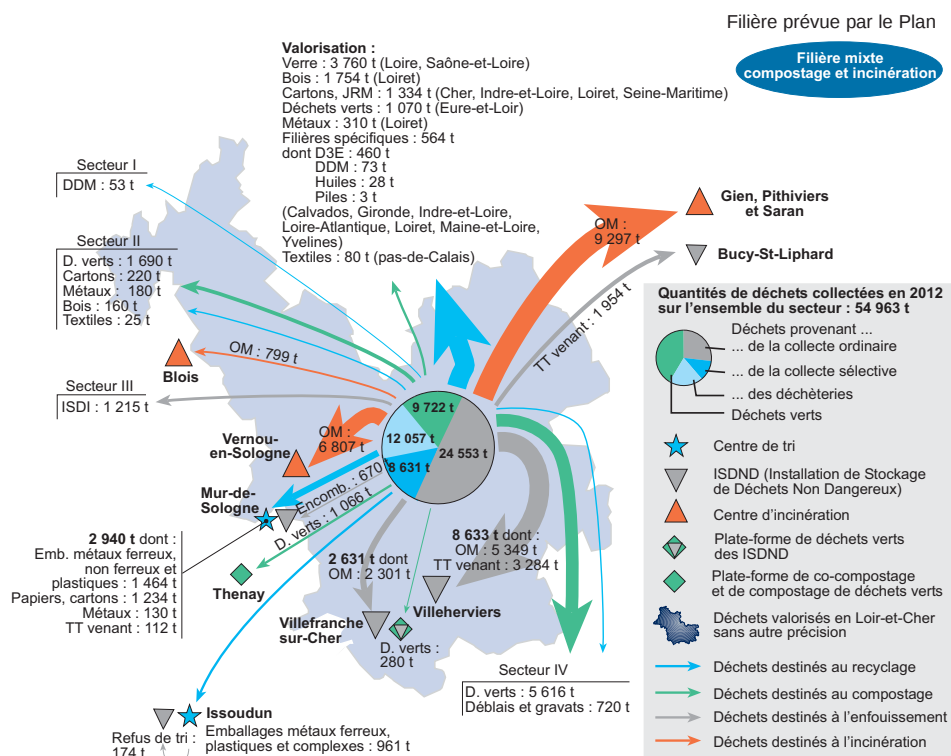
Taux de valorisation* du secteur III

	1998	Réel 2011	2012	Objectif plan 2005	2010
Matière	8,0	25,1	25,8	14,0	17,9
Organique	12,0	10,3	10,3	42,3	42,0
Matière + organique	20,0	35,4	36,1	56,3	59,9
Energétique	0	40,2	39,6	0	0
Total valorisation	20,0	75,6	75,7	56,3	59,9
Stockage	80,0	24,4	24,3	43,7	40,1

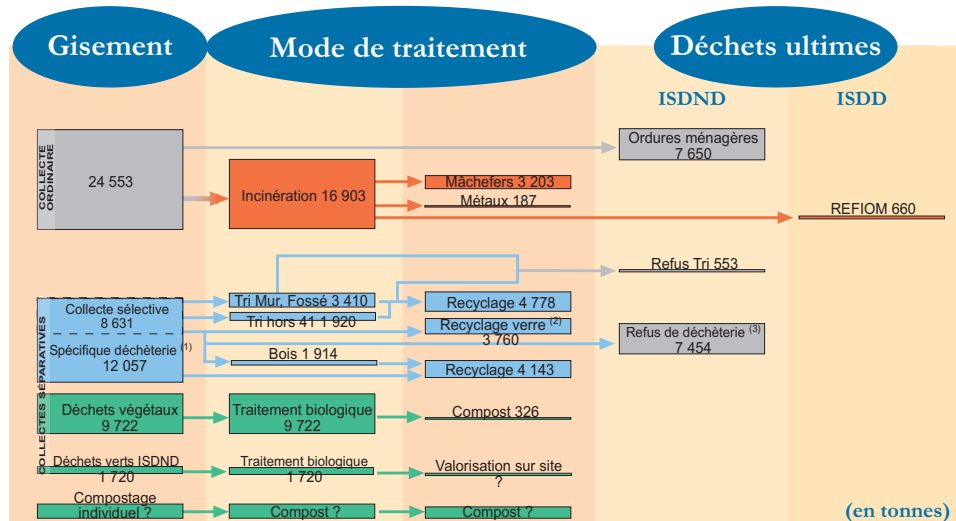
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur IV. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

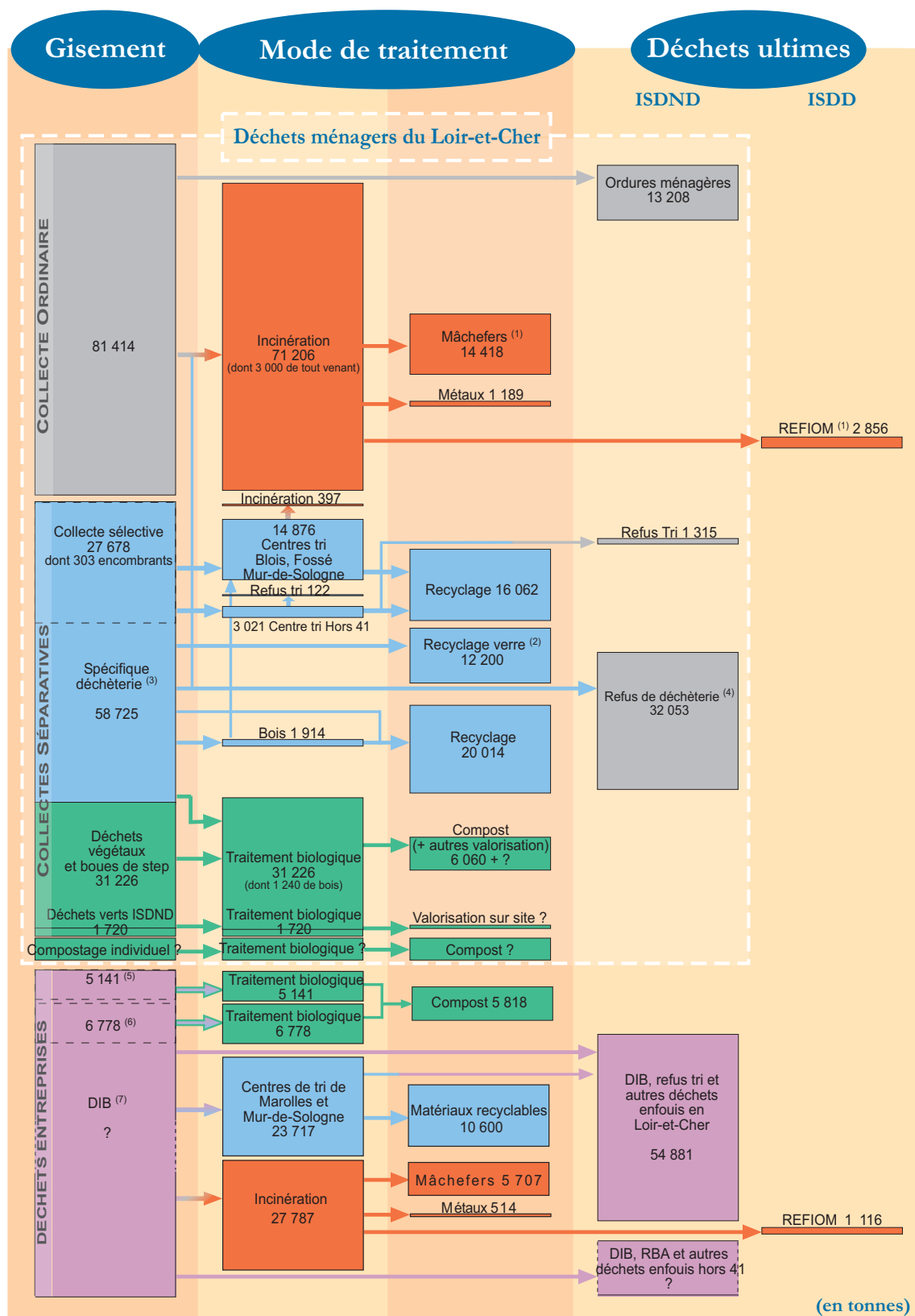
- Quantités de déchets ménagers collectées en 2012 (hors boues de step) : 54 963 tonnes (- 1,1 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 250,3
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 55,3 % (contre 50 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 8 345 (dont 344 en 2012)
- Un taux de valorisation (72,5 %) en diminution de près de 6 points (selon le mode de calcul retenu cf. page 26)

Taux de valorisation* du secteur IV

	1998	Réel 2011	2012	Objectif plan 2005	2010
Matière	3,6	30,3	24,4	15,5	19,6
Organique	11,9	17,0	17,7	44,8	44,5
Matière + organique	15,5	47,3	42,1	60,3	64,1
Energétique	26,2	30,8	30,4	21,2	20,1
Total valorisation	41,7	78,1	72,5	81,5	84,2
Stockage	58,3	21,9	27,5	18,5	15,8

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2012



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du Loir-et-Cher. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées.

- (1) La production de mâchefers et REFIOM est estimée pour les centres d'incinération de Gien, Pithiviers et Saran sur la base des ratios calculés pour le centre de Blois
- (2) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries
- (3) Hormis les déchets verts mais y compris le bois
- (4) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI
- (5) Déchets des industries agro-alimentaires + boues de station d'épuration
- (6) Déchets verts et déchets de bois provenant d'entreprises
- (7) Estimation du Plan 204 000 tonnes dont une partie collectée avec les ordures ménagères

Glossaire

AV : apport volontaire

Boues de STEP : boues de stations d'épuration

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DDM : déchets dangereux des ménages

DEEE ou D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

DIB : déchets industriels banals

DV : déchets verts

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères

GDM : gros de magasin

ISDD (ex CSDU 1) : installation de stockage de déchets dangereux

ISDI (ex CSDU 3) : installation de stockage de déchets inertes

ISDND (ex CSDU 2) : installation de stockage de déchets non dangereux

JRM : journaux, revues, magazines

Mâchefers : résidu solide relativement grossier issu de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four

MDR : matériaux de recouvrement

OM : ordures ménagères

PAP : porte à porte

PEHD : polyéthylène haute densité

PET : polyéthylène téréphtalate

PJM : papier, journaux, magazines

PUNR : pneus usagés non réutilisables

RBA : refus de broyage automobile

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

Refus de compostage : part des déchets sortant d'une installation de compostage qui n'est pas destinée à une valorisation organique

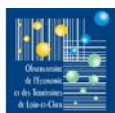
Refus de tri : déchet non récupéré à l'issue du tri industriel. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur

TETRA : emballages alimentaires tétra briques

**Retrouvez toutes nos publications sur
www.observatoire41.com**



Plate-forme de compostage de déchets verts de Fossé



Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher et de l'ADEME

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Tirage : 500 exemplaires

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

34 avenue Maunoury - Porte B - 1er étage - 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02

www.pilote41.fr

E-mail : infos@observatoire41.com

Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont consultables sur www.sinoe.org



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

